LANVOLLON

AU FIL DU LEFF

DÉCEMBRE 2018

VILLE DE LANVOLLON

BULLETIN MUNICIPAL N° 68

SOMMAIRE

Le mot du maire 2
Conseil municipal 5
Cérémonie 10
Conseil municipal des enfants 12
Nécrologie 13
Actualités 14
Tro Breizh 17
Ecoles 18
Culture 21
Résidence An Heol 22
Associations 24
Infos pratiques 27
Etat civil 35

Mairie
14 place du Général de Gaulle
22290 LANVOLLON
Tél : 02 96 70 00 28
Mail : commune.lanvollon@wanadoo.fr
Site : www.lanvollon.fr

Directeur de la publication : Arsène NICOLAZIC
Rédaction : Commission Communication
Photos : Mairie
Conception et Réalisation :
GROUPE ROUDENN GRAFIK
11 impasse des Longs Réages - 22190 PLERIN
Tel : 02 96 58 02 03 - Fax : 02 96 58 02 04
Dépôt légal : décembre 2018

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

L'espace qui m'est réservé dans ce bulletin municipal me permet de vous informer sur l'avancée ou la réalisation des dossiers communaux.

Le gros chantier de la **rue de la Gare** a débuté fin octobre par les travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, les conduites actuelles étant en très mauvais état.
Cette opération est menée conjointement par la communauté de communes pour l'assainissement et la commune de Lanvollon pour la partie pluviale.
Le démarrage des travaux s'est effectué dans l'ancien jardin public pour rejoindre la rue de la Gare au niveau du porche et vont se poursuivre jusqu'à l'intersection de la rue du Bois du Chat.
La fin de cette opération est prévue vers la fin janvier.
Elle sera suivie par l'enfouissement des réseaux électriques et l'aménagement de la rue.
Je suis conscient des gênes occasionnées par ces travaux et je vous remercie de votre compréhension.

La création du **nouveau cimetière** est en phase de finition. L'entrée a été pavée et une ouverture entre les deux cimetières réalisée par les agents communaux permet de circuler facilement.
La plantation des arbres et l'engazonnement du terrain de la partie prévue pour l'extension future feront l'objet d'une intervention prochaine.
C'est l'aboutissement d'un projet qui date d'une trentaine d'années et que nous avons concrétisé.

La rue du Bois du Chat est actuellement en travaux qui devraient être terminés lors de la parution du bulletin.
Ces travaux consistent à la reprise et à l'enrobé des trottoirs ainsi qu'à l'application d'une bande de roulement sur la chaussée.

Pour pallier les problèmes que connaissent les riverains de **la rue des Prés** lors des fortes précipitations, un nouveau réseau d'eaux pluviales a été créé pour capter les eaux de pluie de la RD6. Les bateaux vont être repris et les trottoirs enrobés début décembre.

Parking des Fontaines : après les travaux de décaissement et d'empierrement réalisés, des grilles d'eaux pluviales ont été posées pour évacuer les eaux pluviales vers l'exutoire de la rue des Fontaines. Le parking a été enrobé et permet aujourd'hui le stationnement des véhicules.

La rue du Moulin : L'effacement des réseaux (enfouissement des lignes) est terminé, le début des travaux d 'aménagement est prévu au printemps prochain après l'intervention de Leff Armor qui doit reprendre les branchements d'eaux usées.
L'installation d'une zone 30 est actuellement en cours et la zone bleue prévue sur la place du Marché au Blé sera effective dans les prochaines semaines.

Le lotissement « L'Orée du Bois » est à présent commercialisé ; une douzaine de lots a fait l'objet de ventes ou de promesses de vente.

L'inauguration du **complexe sportif** (vestiaires de football et dojo de judo) a eu lieu le 10 novembre dernier et une porte ouverte a été proposée à la population le samedi suivant.

Comme vous pouvez le constater, l'activité municipale est intense.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons une bonne et heureuse année 2019 et vous invitons à venir nombreux **le dimanche 6 janvier 2019 à 11H00,** salle Armor Argoat, pour la cérémonie des vœux du maire.

Dans l'attente, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes salutations chaleureuses.

Arsène NICOLAZIC
Maire de Lanvollon

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

30 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit
Le vendredi 30 mars à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire
Etaient présents :
Monsieur Dominique PRIGENT, Monsieur Alain SAPIN, Monsieur Pascal LACROIX, Madame Patricia MARTIN, Madame Sandrine NIVET adjoints
Monsieur Stéphane GOUTIERS, Monsieur Evence LE GOAS, Madame Marie-Françoise LIMPALAER, Madame Florence QUATTRIN, Monsieur Christian TRILLA, Monsieur Pierre GLO, Madame Roselyne DESCAMPS, Madame Marie-Annick THOMAS Madame Monique LE VOGUER, Madame Jocelyne LALLES, Monsieur François MORVAN, Jean-Louis CONAN conseillers municipaux.
Madame Estelle GUYOT donne procuration à Madame Marie-Annick THOMAS

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.
Madame Patricia MARTIN a été désignée pour remplir cette fonction.

Avant de débuter la séance, Monsieur le Maire fait procéder au respect d'une minute de silence à la mémoire des victimes des attentats dans l'Aude le 23 mars dernier.
Il donne ensuite la parole à trois enfants représentant le conseil municipal des enfants : Axel Steren et Nolan venus présenter un projet d'affiche incitant à maintenir propre le parc situé à l'arrière de la mairie.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le projet présenté par les enfants et décide de mettre à leur disposition les moyens de le réaliser.
Le Maire remercie Monsieur André FICHANT membre du conseil citoyen pour son implication auprès des enfants.

1. Approbation du procès-verbal en date du 23 février 2018

Monsieur MORVAN considère que toutes les observations ne figurent pas sur le procès-verbal de la séance.
Le maire lui répond qu'il en est de même des observations effectuées par la majorité.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 23 février 2018.

2. Finances

a. Subventions 2018 : rectification

Monsieur LACROIX rappelle que, faute de dossier de demande 2 associations n'avaient pas été dotées de subvention lors de la précédente séance.
VU les demandes parvenues en mairie ;
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
ATTRIBUE pour l'année 2018 une subvention de 475 € à l'association L'APPEL et 380 € à l'association La Cordée.

b. Comptes 2017

b.a. Commerce « tapissier »

Le Conseil Municipal à l'unanimité
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur LACROIX prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du commerce « tapissier ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le compte administratif 2017 du commerce « tapissier » lequel peut se résumer ainsi :
Section de fonctionnement :
dépenses : 0 € / Recettes : 0.36€
Section d'investissement :
dépenses : 0 € / Recettes : 0 €

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif du commerce tapissier 2017
STATUE sur l'affectation du résultat de fonctionnement
CONSTATANT un excédent de fonctionnement de 0.36 €
DECIDE d'affecter la somme de 0.36 € au compte 002 (résultat reporté) du budget primitif 2018.

b.b Commerce « vêtements »

Le Conseil Municipal à l'unanimité
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur LACROIX prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du commerce « vêtements ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le compte administratif 2017 du commerce « vêtements » lequel peut se résumer ainsi :
Section de fonctionnement :
dépenses : 0.40 €
Recettes : 0.40 €
Section d'investissement :
dépenses : 0 €
Recettes : 0 €

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif du commerce vêtement 2017
APPROUVE la clôture du budget « commerce vêtement ».

b.c Budget lotissement L'orée du bois-kéruzaré

Le Conseil Municipal
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur LACROIX prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du budget assainissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le compte administratif 2017 du budget du lotissement L'orée du bois-kéruzaré lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :
dépenses : 32 528.12 €
recettes : 32 528.12 €
Section d'investissement :
dépenses : 60 393.14 €
recettes : 0 €

b.d. Budget principal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur LACROIX prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du budget principal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.
APPROUVE le compte administratif 2017 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :
dépenses : 1 361 470.59 €
recettes :1 830 608.04 €
Section d'investissement :
dépenses :1 299 619.66 €
recettes : 1 267 556.34 €

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2017
STATUE sur l'affectation du résultat de fonctionnement à l'unanimité
CONSTATANT un excédent de fonctionnement de 469 137.45 €
DECIDE d'affecter la somme de 469 137.45 € au compte 1068 (réserves-excédent de fonctionnement capitalisé).

c. Détermination des taux d'imposition 2018

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient chaque année de délibérer sur les taux d'imposition de la taxe foncière « bâti », la taxe foncière « non bâti » et la taxe d'habitation. Il propose de ne pas revaloriser ceux-ci.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
ADOPTE les taux d'imposition 2018 suivants :

	Bases Prévisionnelles	Taux	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	1 747 000	17.69 %	309 044 €
Taxes foncières sur le bâti	2 057 000	27.87 %	573 286 €
Taxes foncières sur le non bâti	23 000	80.47 %	18 508 €
TOTAL			900 838 €

d. Budgets 2018

d.a Commerce tapissier

Section de fonctionnement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 0.36 €
Section d'investissement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 0 €
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le budget primitif 2018 du commerce tapissier.

d.b Lotissement L'orée du bois- Kéruzaré

Section de fonctionnement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 451 529.33 €
Section d'investissement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 482 257.45 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et une voix contre (Monsieur Morvan pour l'absence de commissions travaux).
APPROUVE le budget primitif 2018 du budget lotissement L'orée du bois- Kéruzaré.

d.c Amortissements 2018

Considérant que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les comptes de classe 204 ;
Considérant qu'ainsi, la commune doit procéder à l'amortissement de ces biens;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE d'actualiser les amortissements pour l'année 2018 et d'y ajouter l'effacement des réseaux de la rue Saint-Hubert et à l'éclairage du parking de Kervaudry réalisés en 2017.

COMPTE		imp	Désignation	VALEUR	DUREE	TAUX	MONTANT
2041512	2015	28041512	effacements	91 981.78	20	5	4 599.09
2041581	2015	28041581	effacements	75 063.85	20	5	3 753.19
2041582	2015	28041582	effacements	290 706.93	20	5	14 535.35
2041581	2016	28041581	effacements	84 391.22	20	5	4 219.56
2041581	2017	28041581	effacement et éclairage	54 283.05	20	5	2 714.15
Total				596 426.83			29 821.34

d.d Budget principal

Monsieur LACROIX présente le budget primitif 2018.
Le Maire présente les projets d'investissement pour l'année 2018. Ces derniers figureront en annexe du présent procès-verbal.
Section de fonctionnement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 724 950.36 €
Section d'investissement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 849 152.80 €
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et une voix contre (Monsieur MORVAN pour l'absence de commissions travaux)
APPROUVE le budget primitif 2018 du budget principal de la commune.

Liste des investissements votés :

Emprunts auprès d'établissements de crédits 167 500.00
Cautions 2 000.00
Divers bâtiments communaux 22 501.37
Espaces ludiques 3 500.00
Vestiaires de football/dojo 374 094.83
Mairie 13 940.00
Effacement des réseaux 100 660.00
Divers travaux 41 711.22
Travaux d'aménagement de la rue de la Gare 540 000.00
Travaux d'aménagement de la rue du Moulin 0.00
Divers travaux de voirie 189 359.16
Ecole publique 46 066.40
Matériel des services techniques 102 660.00
Eclairage public 5 715.00
Eglise 5 000.00
Agrandissement du cimetière 34 472.10
Centre de secours 101 125.40
Rénovation espace Locca 25 400.00
Réaménagement des services techniques 25 000.00
Démolition de l'ancien foyer logement 10 000.00
Aménagement du stade de football 5 000.00
Fibre optique 1 384.00

3. Adhésion au groupement de commande pour le programme de voirie 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour la passation des marchés de voirie 2018.

CONSEIL MUNICIPAL SUITE...

AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pré- citée.
Le coordonnateur du groupement est la communauté de communes Lanvollon Plouha qui procèdera à l'organisation de la procédure conformément au Code des marchés publics.
Chaque commune signera son marché, le notifiera et s'assurera de sa bonne exécution. La commission d'examen des offres sera constituée d'un membre désigné par chaque commune.
La convention débute à sa signature et est conclue pour la durée de la procédure de passation des marchés.
Convention de prestation d'ingénierie pour l'élaboration et le suivi du programme de voirie 2018
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
ACCEPTE les termes de la convention pour la prestation de service d'ingénierie technique et administrative pour l'élaboration et le suivi des travaux du programme de voirie 2018.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour la prestation de service d'ingénierie décrite en annexe.
La commune conservera la maîtrise d'ouvrage sur le programme de voirie.

4. Changement de dénomination d'une rue

Par une délibération du 11 juillet 2013 le lieu-dit Poullouat avait fait l'objet d'un changement de nom. Une partie, menant à Lannebert, avait ainsi été dénommée rue Goalez.
Monsieur le Maire, sur demande de riverains, souhaite proposer le retour à la dénomination antérieure, considérant qu'un nouveau nom n'était pas nécessaire.
Monsieur MORVAN n'y est pas favorable car il considère que deux rues porteront ainsi le même nom.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et une voix contre (Monsieur Morvan pour la raison explicitée ci-dessus)
ANNULE la délibération en date du 11 juillet 2013 portant création de la rue Goalez et restitue à cette rue le nom de Poulouat.

5. Informations diverses

La chasse aux œufs sera organisée le lundi 2 avril dans le parc de la mairie à 15h30.
En ce qui concerne le versement du prix de vente des terrains du lotissement à Leff Armor Communauté via le budget assainissement, Monsieur le Maire informe qu'il attend une réponse des services budgétaires de la préfecture sur la possibilité et les modalités de récupérer cette somme.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 heures 18.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

4 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit
Le mercredi 4 juillet les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire
Etaient présents :
Monsieur Dominique PRIGENT, Madame Sandrine NIVET (arrivée au point n°2.6) Monsieur Alain SAPIN, Monsieur Pascal LACROIX (arrivé au point n°2.6), Madame Patricia MARTIN, adjoints
Monsieur Stéphane GOUTIERS, Monsieur Evence LE GOAS (arrivé au point n°2.3), Madame Marie-Françoise LIMPALAER, Madame Estelle GUYOT, Madame Florence QUATTRIN, Monsieur Christian TRILLA, Monsieur Pierre GLO, Madame Roselyne DESCAMPS, Madame Marie-Annick THOMAS Madame Monique LE VOGUER, Madame Jocelyne LALLES, Monsieur François MORVAN

Monsieur Pascal LACROIX donne procuration à Monsieur Alain SAPIN jusqu'à son arrivée au point n°2.6
Madame Sandrine NIVET donne procuration à Madame Patricia MARTIN jusqu'à son arrivée au point n°2.6
Monsieur Jean-Louis CONAN donne procuration à Madame Monique LE VOGUER

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.
Madame Patricia MARTIN a été désignée pour remplir cette fonction.

.....

Ordre du jour :
Le Maire sollicite l'ajout à l'ordre du jour d'une demande de subvention au profit des randonneurs du Leff.

Accord à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal en date du 30 mars 2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 30 mars 2018.

2. Finances

2.1 Travaux de construction de vestiaires et d'un dojo : modifications en cours d'exécution

VU la délibération en date du 5 mai 2017 portant attribution des marchés de travaux de construction des vestiaires et d'un dojo pour un montant total de 440 623.97 € HT ;
VU la délibération en date du 1er décembre 2017 portant modification en cours d'exécution du lot n°2 ;
VU la délibération en date du 23 février 2018 portant modification en cours d'exécution du lot n°5 ;
VU l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE les projets de modifications en cours d'exécution des lots suivants :

Lot n°1- Terrassement- VRD- Entreprise Paillardon pour un montant de 1375 € HT correspondant à une modification des réseaux, ce qui porte le montant du lot à 18 816 € HT (+ 7.8%).
Lot n°3- Charpente- Entreprise Bidault- pour

un montant de 1764 € HT correspondant à la fourniture et la pose de cimaise en bois exotique, ce qui porte le marché à 40 295.38 € HT (+4.57 %).
Lot n°5 : menuiseries- Entreprise Idéal Baies pour un montant de 200.06 € HT correspondant à l'habillage d'un poteau dans le bureau, ce qui porte le marché à 31 492.69 € HT (+ 4.95 %)
Lot n°6 : plâtererie- cloisons sèches- isolation – Entreprise Carn pour un montant de 963.32 € HT correspondant à l'isolation du bureau (anciennement buvette)- ce qui porte le montant à 37 745.52 € HT (+2.62 %)
Lot n°8- Chape, carrelage, faïence- Entreprise Mariotte- pour un montant de 832.50 € correspondant à la fourniture de plinthes carrelées, ce qui porte le marché à 20 681.17 €.
Lot n°10- Plomberie- Entreprise Climatech Ouest pour un montant de 908.59 € HT ce qui porte le marché à 61 908.59 € HT (+1.49 %)

Pour rappel les lots suivants ont fait l'objet de modifications lors de précédentes réunions :
Lot n°2 : Gros œuvre : + 2637.08 € HT
Lot n°5 : menuiseries extérieures : + 1286.04 € HT

Le montant total du marché est donc porté de 440 623.97 € HT à 450 590.56 € HT

2.2 Travaux d'aménagement d'un lotissement : modification en cours d'exécution

VU la délibération en date du 1er décembre 2017 portant attribution des marchés de travaux d'aménagement du lotissement de l'Orée du Bois ;
CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'adapter les réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales et d'optimiser le dimensionnement de la structure chaussée,
CONSIDERANT que l'impact financier de cette modification est nul ;
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le projet de modification en cours d'exécution n°1 du lot n°1- terrassement- voirie-assainissement attribué à l'entreprise SPTP sise 9 rue du Merlet à Ploufragan portant adaptation des réseaux d'assainissement et dimensionnement de la structure de la chaussée.

2.3 Décision modificative de crédits

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 à
3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants ;
VU la délibération du 30 mars 2018 approuvant le budget principal de la commune ;
CONSIDERANT la nécessité d'acquérir divers matériels pour l'agencement du dojo mais aussi qu'il convient de doter l'accès au nouveau bâtiment d'un éclairage public ;
CONSIDERANT la nécessité de procéder aux travaux de voirie de la rue du Moulin ;
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE la décision modificative suivante :

	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DI opé 14 vestiaires			80 000
RI 1382 Région			80 000
DI opé 48 divers travaux de voirie			160 000
DI opé 92- aménagement de la rue de la Gare			- 160 000

Arrivée de Monsieur Le Goas à 19h30.

2.4 Marché de travaux de réhabilitation et d'extension des réseaux d'eau pluviale de la rue de la Gare

Le Maire rappelle que par une délibération en date du 24 mars 2017 le conseil municipal l'a autorisé à constituer un groupement de commandes avec Leff Armor Communauté en vue de la passation de marchés portant sur les travaux relatifs à l'aménagement de la rue de la Gare, chacun en ce qui concerne ses propres compétences, à savoir concernant Leff Armor : les canalisation EU et en ce qui concerne la commune, le réseau d'eaux pluviales.

VU la convention de groupement en date du 27 avril 2018 ;
VU l'avis d'appel public à la concurrence paru au BOAMP le 25 mai 2018 ;
VU la délégation du conseil municipal au maire pour signer les marchés publics d'un montant inférieur à 100 000 € HT ;
CONSIDERANT que pour une continuité de l'activité, et en l'absence de tenue de réunion du conseil municipal avant le mois de septembre 2018, il est souhaitable que le maire puisse procéder à la signature du marché de réhabilitation des réseaux de la rue de la gare pour un montant supérieur à la délégation dont il dispose de manière générale ;
CONSIDERANT que la commission en charge de l'analyse des offres se réunira le 9 juillet 2018 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
AUTORISE le Maire à signer le marché de rénovation des réseaux de la rue de la gare après avis de la commission d'examen des plis et dans la limite des crédits budgétaires alloués à l'opération N°92.
Madame Le Voguer souhaiterait prendre connaissance du plan d'aménagement de la rue de la Gare dès qu'il sera avancé.

Monsieur Prigent s'engage à le lui transmettre.

2.5. Marché de voirie 2018

Le Maire rappelle que par une délibération en date du 30 mars 2018 le Conseil Municipal a confié au groupement de commande intercommunal la coordination du groupement de commande pour le programme de voirie 2018. Le programme concerne les abords des nouveaux vestiaires, l'aménagement de la rue du Moulin ainsi que la rue des prés.

VU l'avis d'appel public à la concurrence
VU l'avis de la commission d'examen des offres
CONSIDERANT que les crédits correspondant sont inscrits à l'opération n° 48 du budget principal

Le Conseil Municipal
DECIDE D'ATTRIBUER le marché de travaux de voirie du programme 2018 à l'entreprise Eurovia sise La Côte Boto à Ploufragan pour un montant de 198 650.80 € HT soit
238 380.96 € TTC ;
AUTORISE le Maire à signer les marchés correspondants.

Le Maire explique que 49 872.80 € correspondent à la bande de roulement de la rue du Moulin relevant de la compétence du Conseil Départemental et feront ainsi l'objet d'un reversement ultérieur.

2.6 SDE

Arrivée de Monsieur Lacroix et de Madame Nivet à 19 h 30.

Rénovation d'une lanterne place François Mitterrand

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE
Le projet d'éclairage public de rénovation d'une lanterne place François Mitterrand présenté par le SDE des Côtes d'armor pour un montant estimatif de 1050 €.
Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat, celui-ci bénéficiera du FCTVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 % conformément au règlement financier, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté des frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 % ;
Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier, l'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.
DIT que cette dépense sera affectée à l'opération n°60 du budget principal. (630 €)

Modification de l'éclairage public rue de Penn Lann et rue des Ormes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE
Le projet de modification de l'éclairage public présenté par le SDE des Côtes d'armor pour un montant estimatif de 2100 €.
Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat, celui-ci bénéficiera du FCTVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 % conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté des frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 % ;

CONSEIL MUNICIPAL SUITE...

DIT que cette dépense sera affectée à l'opération n°60 du budget principal. (1260 €)

Rénovation de mâts et de lanternes Place du Général de Gaulle et Place du Martray

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE
Le projet de rénovation de l'éclairage public des places du Martray et du Général de Gaulle présenté par le SDE des Côtes d'armor pour un montant estimatif de 3400 €.
Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat, celui-ci bénéficiera du FCTVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 % conformément au règlement financier, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté des frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 % ;
Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier, l'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.
DIT que cette dépense sera affectée à l'opération n°60 du budget principal. (2040 €)

Extension du réseau d'éclairage public pour la mise en valeur de la mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE
Le projet de mise en lumière de la mairie présenté par le SDE des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 7400 €.
Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat, celui-ci bénéficiera du FCTVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 % conformément au règlement financier, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté des frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 % ;
Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier, l'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.
DIT que cette dépense sera affectée à l'opération n°16 du budget principal. (4440 €)

Extension du réseau d'éclairage public autour de la mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE
Le projet d'extension de l'éclairage public autour de la mairie présenté par le SDE des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 4600 €.
Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat, celui-ci bénéficiera du FCTVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 % conformément au règlement financier, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté des frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 % ;
Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier, l'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.
DIT que cette dépense sera affectée à l'opération n°16 du budget principal. (2760 €)

Eclairage parking du stade et fourreau téléphonique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE
Le projet d'éclairage public du parking des vestiaires et du dojo présenté par le SDE des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 17 000 €.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat, celui-ci bénéficiera du FCTVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 % conformément au règlement financier, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté des frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 % ;
DIT que cette dépense sera affectée à l'opération n°14- construction de vestiaires/ dojo du budget principal. (10 200 €)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE de confier au syndicat départemental d'énergie la fourniture et la pose du génie civil du réseaux de communication électronique des vestiaires et du dojo pour un montant de 1760 € TTC.
Notre commune ayant transféré cette compétence au syndicat, elle versera à celui-ci une subvention d'équipement équivalent au montant TTC de la facture payée à l'entreprise.
Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier, l'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

2.7 Perte sur créance irrécouvrable

Monsieur le Maire fait part d'un jugement de surendettement nécessitant l'extinction d'une dette à hauteur de 810.26 €.
VU la demande formulée par Madame La trésorière le 14 juin 2018 ;
VU l'ordonnance du tribunal d'instance de Saint Brieuc en date du 14 février 2018 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
AUTORISE la mise en non-valeur de la somme de 810.26 €

3. Jury d'assises : tirage au sort en vue de l'élaboration de la liste préparatoire

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, il convient de tirer au sort des noms figurant sur les listes électorales en vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises.

En application des articles 259 et 260 du Code de procédure pénale, il convient de tirer au sort 3 noms sur la liste générale.

Ont été désignés :
Monsieur Pierre LE PENNEC résidant 28 bis rue Saint Yves
Madame Caroline DELAVEYNE, résidante 26 rue Saint Yves
Monsieur Bernard LE MERRER résidant rue de la Boissière

4. Instauration d'une zone bleue sur la place du Marché au Blé

VU l'article L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Maire de règlementer l'arrêt et le stationnement des véhicules ou de certaines catégories d'entre eux ainsi que la desserte des immeubles riverains,

6. Octroi d'une subvention aux randonneurs du Leff

Le Maire explique son souhait d'octroyer, comme le font les autres communes du territoire une subvention aux randonneurs du Leff qui participent notamment à l'entretien des chemins de randonnée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 18 voix pour une abstention (Monsieur LACROIX)
OCTROIE une subvention d'un montant de 100 € aux randonneurs du Leff au titre de l'année 2018.

7. Motion de soutien en faveur de la maternité de Guingamp

Par arrêté du 19 mai dernier, l'Agence Régionale de Santé notifiait le non renouvellement de l'activité « gynécologie-obstétrique » au Centre Hospitalier de Guingamp et la prorogation de l'autorisation jusque seulement le 31 janvier 2019.

Cette décision a été annoncée brutalement et sans concertation.

Aussi, le Conseil Municipal s'oppose fermement à cette décision infondée, qui, au-delà de la disparition d'un service jugé essentiel à nos jeunes populations, a des conséquences néfastes sur l'attractivité du territoire de Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération et Leff Armor communauté.

Cette décision met en cause l'accès aux services publics de santé des personnes résidant en milieu rural.

Le Conseil Municipal AFFIRME sa volonté de se joindre au mouvement qui consiste à mettre en place des actions pour montrer notre détermination à maintenir la maternité à Guingamp et ainsi :

- Poursuivre la mobilisation des élus pour peser sur les décisions et agir auprès des instances régionales et nationales,
- Coordonner les actions entre le Conseil de surveillance, le comité de défense, les syndicats, les personnels et les représentants des usagers,
- Donner mandat au PETR du Pays de Guingamp pour porter au nom de Leff Armor Communauté et Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération le recours administratif, hiérarchique et contentieux.

8. Motion de soutien en faveur de l'agence de l'eau Loire Bretagne

CONSIDERANT l'état des masses d'eau du bassin Loire-Bretagne où seulement 28 % des masses d'eau sont aujourd'hui en bon état pour un objectif de 61 % en 2021 et de pratiquement 100 % en 2027 et par voie de conséquence l'importance des progrès qu'il reste à réaliser pour atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'eau

CONSIDERANT l'importance des engagements pris par la France en application de la directive cadre sur l'eau et la nécessité de maîtriser le risque de contentieux

CONSIDERANT la nécessité de s'adapter à de nouveaux enjeux considérables notamment au changement climatique, à l'érosion de la biodiversité et la nécessité de répondre à l'élargissement des compétences des agences de l'eau par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

CONSIDERANT le rôle important des agences de l'eau dans le financement d'actions et de travaux d'intérêt commun au bassin qui contribuent à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, des milieux aquatiques ou du milieu marin, les réussites de la politique d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'adhésion des acteurs de l'eau au principe de solidarité à l'échelle du bassin

CONSIDERANT la nécessité de conserver des taux d'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne incitatifs pour mener des actions de restauration de la qualité des milieux et de renforcement de la résilience face au changement climatique, notamment dans un contexte où l'État, les Régions et les Départements se retirent du financement de la politique de l'eau,

CONSIDERANT l'impact de la loi de finances pour 2018 qui amène à réduire la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne d'environ 25 % entre le 10e programme pluriannuel d'intervention (396 millions d'euros d'aide par an) et le 11e programme (292 millions d'euros d'aide par an),

que le budget de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est caractérisé par des taux globaux d'exécution très élevés (plus de 99 % en engagements et de 99 % en paiements pour les années 2016 et 2017) que l'agence de l'eau Loire-Bretagne n'a pas de trésorerie excédentaire à la fin de son 10e programme pluriannuel d'intervention. Mi-avril, la trésorerie est de seulement 2 millions d'euros,

que l'agence de l'eau Loire-Bretagne aura versé 44,6 millions d'euros en 2018 à l'AFB et l'ONCFS, soit une hausse de 108 % par rapport au versement en 2017 de 21,5 millions d'euros au profit de l'AFB,

Prenant acte des objectifs ambitieux définis par le ministre de la transition écologique et solidaire dans le courrier qu'il a adressé le 28 novembre 2017 aux présidents de comité de bassin Soulignant la nécessité d'optimiser l'action publique dans le domaine de l'eau et d'être plus sélectif et plus efficace dans la définition des opérations aidées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne au cours de son 11e programme pluriannuel d'intervention

Le Conseil Municipal

MANIFESTE son attachement à la gestion décentralisée à l'échelle des grands bassins hydrographiques des politiques conduites par les agences de l'eau, au principe « l'eau paye l'eau » et à la gestion concertée avec les acteurs de l'eau, principes qui ont fait leurs preuves depuis cinquante ans

EXIGE que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11e programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin

CONTESTE l'augmentation des contributions aux opérateurs de l'État qui prend effet à compter de 2018 EXIGE que soit ainsi reconsidéré l'encadrement législatif des 11es programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau afin de relever leur capacité d'intervention

SOUHAITE participer aux Assises de l'eau et ATTEND qu'elles abordent la question de la capacité d'intervention des agences de l'eau et qu'elles apportent des réponses ambitieuses face à l'ensemble des défis à relever La présente motion sera transmise au Premier ministre, au ministre de la transition écologique et solidaire et aux parlementaires du bassin Loire-Bretagne.

9. Informations diverses

Commune nouvelle :

Le Maire informe que le projet la création d'une commune nouvelle est modifié.

En effet, étant donnés les délais serrés et la position du Maire de Tréguidel, les Maires de Pléguien, Tressignaux et Lanvollon souhaitent poursuivre les études pour un projet à trois communes. L'idée est dans un premier temps de prendre l'habitude de travailler ensemble et éventuellement de mutualiser certains services.

Monsieur Goutiers considère qu'un travail en commun, une mutualisation des moyens est possible sans création d'une commune nouvelle qui entraînerait la perte d'identité des communes.

Monsieur Morvan réitère son souhait d'obtenir un détail des effectifs du personnel communal.

Monsieur Sapin lui transmettra un trombinoscope à jour.

Monsieur Morvan renouvelle sa demande de réparation du Viaduc de Blanchardeau et fait remarquer les herbes hautes qui s'égrènent dans les rues.

Sur demande de Monsieur Morvan, le Maire confirme que la pharmacie de la place du Martray sera déplacée dans un nouveau bâtiment de la rue des Fontaines, sur un terrain privé.

Madame le Voguer demande que l'on refasse le passage piétons devant le cabinet médical de la rue de la Gare.

Monsieur Lacroix constate que le Président de Leff Armor avait promis le départ des gens du voyage de la zone de Kercadiou sous un court délai mais qu'ils sont toujours présents.

Le Maire répond que tant qu'un terrain ne leur est pas destiné il est difficile de les enjoindre de partir. Une aire d'accueil devrait être apte à les recevoir en mai 2019.

Monsieur Sapin informe qu'environ 1500 pèlerins du Tro Breizh effectueront une halte à Lanvollon du 2 au 3 août prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h 15.

CÉRÉMONIE

CENTENAIRE DE L'ARMISTICE de 1918

En ce jour du 11 novembre 2018, date du centième anniversaire de l'Armistice, la France a rendu un hommage solennel aux combattants de la Grande Guerre.
Villes et villages se sont mobilisés pour donner à cette journée un éclat particulier à cette cérémonie du souvenir.
A Lanvollon, le maître de cérémonie, Richard Coatanroc'h et le maire, Arsène Nicolazic, ont préparé minutieusement le déroulement de cette organisation.

Le rassemblement s'est formé devant la maison de retraite puis le cortège, accompagné de « la Madelon » chantée par la chorale des Gais Lurons, a pris la direction du centre-ville qui pour l'occasion s'était paré de fanions tricolores. A 11hoo précises, à l'arrivée du cortège au niveau de l'église, les cloches ont sonné à toute volée.

La nombreuse assistance composée des porte-drapeaux, d'enfants des écoles primaires, des représentants de la gendarmerie et des pompiers, d'élus et de la population, a pris place devant les monuments aux morts.
Depuis le début des hostilités en 1914, à chaque cérémonie du souvenir, Richard Coatanroc'h relatait les événements de l'année.
C'est le conseiller municipal, Evence Le Goas, qui a donné lecture des différents combats qui se sont déroulés entre le 12 novembre 1917 à la signature de l'armistice.

Puis, cinq enfants de l'école publique ont récité, sans l'aide de documents écrits, les lettres de poilus :

Notre tranchée a une longueur de 100 mètres ; elle est profonde d'un mètre et la terre est jetée devant, si bien que l'on peut passer debout sans être vu. Elle est étroite et par endroits, on a creusé plus largement pour pouvoir se croiser quand on se rencontre. Dans le fond, on creuse de petites caves où un homme peut se coucher pour se protéger des obus.
Adolphe Wegel 1915

Voici comment se passent nos nuits. A 8h30, la canonnade s'arrête peu à peu. Le silence règne enfin. On entend les pas des soldats, les roulements des caissons de ravitaillement. Défense d'allumer des feux. On mange froid et l'on se couche, à même le sol. On dort tout équipé. Pas de couverture. Des loques humaines couchées en désordre. Une heure du matin . Bing ! Un coup de feu. Bing ! Un autre coup. Une fusillade éclate. L'ennemi attaque comme toutes les nuits, pour nous fatiguer. Quel réveil de cauchemar !
Jean de Pierrefeu 1914

Voilà près d'un mois que je ne me suis ni déshabillé, ni déchaussé ; je me suis lavé deux fois : dans une fontaine et dans un ruisseau près d'un cheval mort ; Je n'ai jamais approché un matelas ; j'ai passé toutes mes nuits sur la terre. On dort un quart d'heure de temps en temps . On dort debout, à genoux, assis, accroupi et même couché. On dort sur les chemins, dans les taillis, dans les tranchées, dans les arbres, dans la boue. On dort même sous la fusillade. Le silence seul réveille.
André Fribourg 1915

Je viens de déjeuner, mais qu'est-ce qu'une demi-boule de pain pour une journée ! J'en ai mangé la moitié et j'ai encore faim. Rien que le matin, il me faudrait la boule entière ! Le froid aiguise terriblement l'appétit.
Etienne Tanty 1914

Puis, les élèves de l'école du Sacré Cœur ont interprété une chanson composée par les élèves du CM2 de l'école Saint-Genès de Bordeaux «ECLAIRS D'ACIER, NOS REVES VOLES» :

1. Et j'entends des pas s'approcher,
je vois des fusées voler,
je vois la vie exploser, je vois ma vie défiler,
j'entends des canons tonner,
je vois mes amis tomber, je te revois en train de danser
et je m'imagine tous ces moments volés.

Et malgré tout ça, je garde espoir,
je vis dans ton regard,
et malgré tout ça, je vis dans le noir,
je garde espoir à n'en plus pouvoir.

2. Je m'prépare, l'assaut est donné,
je marche sur des rêves brisés,
nos vies ne sont que poussière
mais mon Dieu sommes-nous en enfer.
Je sens la terre trembler,
l'odeur me fait suffoquer,
Je te revois dans ce champ de blé
et je m'imagine tous ces rêves effacés.

3. Enterré au fond de ma tranchée,
je sens la pluie me glacer,
j'entends des cris m'appeler,
je veux pouvoir oublier,
je veux pouvoir espérer,
je veux te retrouver,
auprès de toi en train de danser
et je vais revivre tous ces moments volés.

Puis le maire a lu le message du Président de la République :

Un siècle.

Un siècle que l'armistice du 11 novembre 1918 est venu mettre un terme aux combat fratricides de la Première Guerre Mondiale.
A cet affrontement interminable nation contre nation, peuple contre peuple. Avec ses tranchées pleines de boue, de sang et de larmes. Ses orages de feu et d'acier qui grondaient par tous les temps et déchiraient les ciels les plus calmes. Ses champs de bataille éventrés et la mort, omniprésente.

Le 11 novembre 1918, un grand soupir de soulagement traverse la France. Depuis Compiègne où l'Armistice a été signé à l'aube, il se propage jusqu'aux champs de bataille.
Enfin, après quatre interminables années de bruit et de fureur, de nuit et de terrer, les armes se taisent sur le front sur le front occidental.
Enfin, le vacarme funeste des canons laisse place à la clameur allègre qui s'élève de volées de cloches en sonneries de clairons, d'esplanades de grandes villes en places de villages.
Partout, on célèbre alors avec fierté la victoire de la France et de ses alliés. Nos poilus ne se sont pas battus pour rien ; ils ne sont pas morts en vain : la patrie est sauvée, la paix, enfin, va revenir !

Mais partout, aussi, on constate le gâchis et on éprouve d'autant plus le deuil : là, un fils pleure son père ; ici, un père pleure son fils ; là, comme ailleurs, une veuve pleure son mari. Et, partout on voit défiler des cortèges de mutilés et de gueules cassées.

Françaises, Français, dans chacune de nos villes et dans chacun de nos villages, Françaises et Français de toutes générations et de tous horizons, nous voilà rassemblés en ce 11 novembre.
Nous sommes réunis dans nos communes, devant nos monuments aux morts, pour rendre hommage et dire notre reconnaissance à tous ceux qui nous ont défendu hier mais aussi à ceux qui nnous défendent aujourd'hui, jusqu'au sacrifice de leur vie.
Nous nous souvenons de nos poilus, morts pour la France. De nos civils, dont beaucoup ont aussi perdu la vie. De nos soldats marqués à jamais dans leur chair et dans leur esprit. De nos villages détruits, de nos villes dévastées.

Nous nous souvenons aussi de la souffrance et de l'honneur de tous ceux qui ont quitté leur terre et sont venus d'Afrique, du Pacifique et d'Amérique sur ce sol de France qu'ils n'avaient jamais vu et qu'ils ont vaillamment défendu.
Nous nous souvenons de la souffrance et l'honneur des dix millions de combattants de tous les pays qui ont été envoyés dans ces combats terribles ;

Françaises, Français, nous sommes aussi unis en ce jour dans la conscience de notre histoire et dans le refus de sa répétition.
Car le siècle qui nous sépare des terribles sacrifices des femmes et des hommes de 14-18 nous a appris la grande précarité de la Paix.
Nous savons avec quelle force, les nationalismes, les totalitarismes, peuvent emporter les démocraties et mettre en péril l'idée même de civilisation.
Nous savons avec quelle célérité l'ordre multilatéral peut soudain s'écrouler.
Nous savons que l'Europe unie, forgée autour de la réconciliation de la France et de l'Allemagne, est un bien plus fragile que jamais.
Vigilance ! Tel est le sentiment que doit nous inspirer le souvenir de l'effroyable hécatombe de la Grande Guerre.
Ainsi nous serons dignes de la mémoire de celles et de ceux qui, il y a un siècle, sont tombés.
Ainsi serons-nous dignes du sacrifice de celles et de ceux qui, aujourd'hui, font que nous nous tenons là, unis en peuple libre.
Vive l'Europe en paix !
Vive la République !
Vive la France !

CÉRÉMONIE

La cérémonie s'est poursuivie par l'appel des noms des 50 Lanvollonnais morts pour la France.
50 petits drapeaux ont été déposés par les enfants des écoles et du conseil municipal enfants.
Puis deux gerbes ont été déposées par le Maire et Messieurs Yves Le MERER et Yves LE JAN dont le père Jacques a combattu pendant la Grande Guerre.

Les enfants des écoles ont ensuite chanté le premier couplet de la Marseillaise et la nombreuse assistance a repris en chœur le refrain.
La cérémonie s'est achevée par un lâcher de ballons tricolores accompagné par le chant de l'hymne européen interprété par la chorale des Gais Lurons.

Le Maire a remercié l'ensemble des personnes présentes pour leur participation à cette belle cérémonie empreinte d'émotion et a invité l'assistance à partager le verre de l'amitié.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

le 15 septembre 2018 étaient présents Marie Pinard, Axel Martinet, Elouan Delbos

La première réunion après la rentrée scolaire est l'occasion d'aborder les besoins des enfants et des jeunes sur Lanvollon. Les enfants élus demandent un citystade, situé si possible à côté de la salle omnisports. Ils souhaitent également plus de bancs dans le parc de la mairie.
Ensuite ils nettoient le jardin participatif dans le parc où les mauvaises herbes avaient pu pousser pendant l'été et en profitent pour cueillir les dernières fraises et tomates.

Le 11 octobre2018 étaient présents Axel Martinet, Elouan Delbos, Clément Henry, Nolan Deschodt, Sterenn Brigot

L'actualité est évoquée : le commémoration du 11 novembre , la journée Portes Ouvertes des nouveaux vestiaires. Les jeunes élus entendent bien participer activement à ces journées.
Ils travaillent ensuite sur le PLU, consultent les plans pour s'orienter, découvrent les abréviations des zones pour se faire une idée des impératifs liés aux constructions.

NÉCROLOGIE

Monsieur Félix Le Fèvre

Monsieur Félix Le Fèvre est né le 7 novembre 1925 à Lanvollon. Son père Jean-François était bourrelier dans la Grand Rue à Lanvollon, ancien combattant 1914-1918.
Après avoir obtenu son certificat d'études et poursuivi deux années complémentaires, il fut apprenti avec son père, travaillant à l'atelier ou dans les fermes environnantes, se déplaçant en vélo.
Il sera remarqué au terrain patronal de Kergalen dans les activités sportives sur les multiples agrès installés pour les jeunes du patronage par l'Abbé Camper, vicaire.
Il fera parti de la clique du patronage comme tambour.
En 1942, remarqué par ses qualités sportives, le Directeur de l'Ecole du Sacré-Coeur sollicite de son père qu'il fasse une formation de trois mois de moniteur d'éducation physique de l'enseignement libre à Mayenne. Obtenant son diplôme, il donnera régulièrement des leçons de gymnastique aux élèves de l'école.
L'occupation est là avec ses contingences, il subira les travaux forcés de construction du mur de l'Atlantique, installation des barrages anti-chars, creusement de tranchées, abattage d'arbres, plusieurs heures par semaine.
En 1943, il sera sollicité pour adhérer au Groupe de Résistance Libération Nord. Collectage de renseignements, diffusion d'informations, surveillance des mouvements des troupes d'occupation.
Après le débarquement des Alliés, il s'engage dans les F.F.I. (Forces Françaises de l'Intérieur), opérations diverses, internements de collaborateurs, combats armés avec les maquisards locaux, anéantissement d'une colonne allemande et libération de Lanvollon le lundi 7 août 1944.
Il s'engage dans l'armée le 1er septembre 1944 et participe aux combats de la poche de Lorient, ou sa section perdra deux hommes.
A la fin de la guerre, occupation en Allemagne Délégué avec sa section il sera à la remise du drapeau de son régiment (71è R.I.) à Paris le 2 avril 1945 des marins du Général de Gaulle.

En octobre 1945, seul sélectionné du bataillon en raison de ses qualités sportives, il fera une formation de six mois à Pau à l'école spéciale d'éducation physique militaire et de sport de combat.
A l'issu de cette formation, élève officier, nommé instructeur à l'école interarmées de Saint-Cyr-Coëtquidan, où il passera son brevet de parachutiste. Sauts de démonstration aux fêtes annuelles de l'école dit «Du Triomphe».
Il quittera l'Armée en 1947 pour des raisons personnelles.

Il travaillera à Paris dans l'ébénisterie au Faubourg Saint-Antoine. Très doué en dessin, il prend des cours à l'Ecole Boule, puis reviendra travailler en Bretagne à Tréguier, chez Savina, atelier d'ébénisterie ou il rencontrera l'architecte Le Corbusier.

Le 18 octobre 1948, il épouse une amie d'enfance Anne Le Friec, ils auront trois enfants : Yann, Allain, Françoise.
Début 1949, il s'établit comme artisan ébéniste à Lanvollon.
Un premier atelier au fond de la petite impasse de la Rue des Fontaines et un premier employé.
Le modeste atelier s'avère trop étroit. Une usine sur deux étages est construite rue Edouard Duval où travailleront une vingtaine d'ouvriers, ainsi qu'un magasin de meubles au bout de la même rue, que l'on peut voir encore aujourd'hui.
Les meubles Le Fèvre, se feront une réputation de qualité qui dépassera la région Bretagne, Primés au salon du meuble de la porte de Versailles à Paris, les salons se succèderont : Paris, Lyon, Genève, c'est à l'époque des «Trente Glorieuses».

Une nouvelle usine verra le jour à la périphérie de la ville, que l'on peut voir encore de nos jours, occupée actuellement par les établissements Chaffoteaux, elle emploiera jusqu'à cent-vint personnes. En parallèle, il sera Juge Consulaire au Tribunal de Commerce de Paimpol et Président de l'association des commerçants de Lanvollon pendant douze années.
L'usine fermera ses portes en 1980, la crise dans le monde du meuble touchant comme de nombreux autres fabricants français les meubles Le Fèvre.
Il finira sa carrière professionnelle en tant que représentant. Désormais, c'est en tant que représentant que l'industriel vendant des meubles des autres, sillonnera les routes de France avec compétence, courage et ténacité de 1980 à 1994.

En 1994, il prend sa retraite et quitte Lanvollon pour Concarneau, au Cabellou, pour se rapprocher de sa fille Françoise, là, entres autres activités, il sera à l'origine de la réparation de la Chapelle Saint-Fiacre au Cabellou, refaisant les vitraux, les statues et réalisant la maquette de la fontaine qui jouxte l'édifice.
Il conservera cependant ses relations avec Lanvollon, il assistera régulièrement aux commémorations patriotiques de Lanvollon et de ses environs et aux obsèques d'anciens résistants.

En tant que Président de l'ANACR, il fera réhabiliter le monument commémoratif du combat du 7 août 1944. Il éditera un mémorandum de mémoire en l'honneur des Lanvollonnais morts pour la France en 1939-1945 et en Indochine. Et un second sur la résistance et le maquis de la région de Lanvollon.
S'il fut un résistant, un des grands du meuble, il fut un être cultivé, un homme de bien et surtout peut-être, plus encore un artiste.

Les obsèques de Monsieur Le Fèvre ont été célébrés à Concarneau le 8 novembre, l'urne funéraire a été déposée dans le caveau familial de Lanvollon le 9 novembre après un dernier hommage.
Nous adressons nos sincères condoléances à la Famille de M. Le Fèvre.

ACTUALITE

CREATION D'UN COMPLEXE SPORTIF

Dès notre prise de fonction en 2014, nous avons été alertés par les présidents des clubs de football et de judo sur les conditions d'accueil de leur association qui étaient obsolètes et ne répondaient plus à leurs besoins.

Pour satisfaire aux normes de conformité, une réflexion sur la construction d'un complexe sportif composé de vestiaires et d'un dojo a été menée par les élus en concertation avec les responsables des deux associations.

Les travaux ont démarré en mai 2017 par le désamiantage et la déconstruction des hangars situés à l'emplacement actuel du complexe. Ces hangars servaient d'entrepôt aux services techniques et de locaux au judo.

Les tribunes en bois ont été démontées pour libérer l'espace à la future construction.
Monsieur Laurent GICQUEL, architecte à Plouha, a été retenu pour nous proposer les plans du dojo et des vestiaires de football et suivre les travaux.
La partie réservée à la Jeunesse Sportive Lanvollonnaise comprend 4 vestiaires joueurs, 2 vestiaires arbitres, un bureau et un local rangement.
Des tribunes pouvant accueillir une centaine de spectateurs ont été adossées aux vestiaires.
L'espace judo est équipé d'un dojo de 150m², d'un vestiaire dame, d'un vestiaire homme, d'un bureau et d'un espace rangement.
Des toilettes publiques ont été construites à l'arrière du dojo.

Le montant de l'opération s'élève à 471.885 euros HT.
Nous avons obtenu des subventions de la Région dans le cadre du contrat de partenariat, du contrat de territoire du Département, la DETR de l'Etat, de la réserve parlementaire et de la FAFA auprès de la Fédération Française de Football pour un montant total de 298.284 euros soit 63 % du coût du projet.

Les abords du complexe sportif et le parking ont été enrobés et l'éclairage du parking et des abords du bâtiment est en cours de réalisation, les commandes ont été passées auprès du Syndicat Départemental d'Energie.

Un forage a été réalisé pour l'arrosage des terrains et dans un souci d'économie, une cuve permet la récupération des eaux.
L'inauguration du complexe s'est déroulée le samedi 10 novembre 2018 en présence de la Vice-Présidente du Conseil Départemental, du Président de Leff Armor communauté, des élus et des représentants des deux associations.
Les présidents des clubs de football et de judo ont exprimé toute leur satisfaction de disposer d'un outil qui va leur permettre d'évoluer dans des conditions optimum et ainsi donner un nouvel élan à leur association.

Une porte ouverte le samedi suivant a permis à la population de visiter les locaux.

ACTUALITÉS

REPAS DES AINÉS

Dimanche 14 octobre 2018, la municipalité avait convié les aînés de la commune pour le traditionnel déjeuner annuel.
Deux cents personnes se sont retrouvées dans la salle polyvalente décorée par l'adjointe Sandrine Nivet et les agents des services techniques, cette année le thème était le Blanc et Noir.
L'après-midi était animée par M. Jérôme GALDY et son épouse.
Le repas était préparé comme chaque année par le SIRESCOL, cette année était un peu particulière pour le responsable Claude Le Guillerm, car il part en retraite début 2019 et c'était donc son 18ème et dernier repas des aînés, le Maire Arsène Nicolazic l'a remercié pour toutes ces années à Lanvollon.
Ce fut aussi l'occasion de mettre à l'honneur la doyenne et le doyen du jour, Mme Hélène Nogré, née en 1927 et M. Albert Marjo, né en 1920.

TRO BREIZH

LANVOLLON, ETAPE DU TRO BREIZ

Relancé en 1994, le pèlerinage du Tro breiz relie à raison d'une semaine de marche chaque année les cathédrales de Bretagne.
Cette année, le Tro Breiz a fait escale dans les Côtes d'Armor en partance de Tréguier pour rejoindre Saint-Brieuc.
La manifestation pédestre s'est déroulée en six étapes du lundi 31 juillet au 4 août 2018.

La commune de Lanvollon a été sollicitée pour accueillir les participants le jeudi 2 août en remplacement de Plouha, initialement prévue, et qui pour des raisons de calendrier des fêtes n'était pas en mesure d'assurer la réception du Tro Breiz.
Partis de Plouézec dès 9h00 du matin, les premiers marcheurs sont arrivés à Lanvollon vers 16h00 où la municipalité avait préparé un pot d'accueil et un goûter bienvenus après de longues heures de marche.
La population a presque doublé en cette journée estivale.
En effet, quelques 1500 pèlerins et amoureux de la randonnée ont investi la commune dans une ambiance amicale et festive.

La salle polyvalente et le terrain de football ont été mis à la disposition des pèlerins pour installer leurs sacs de couchage et leurs tentes pour la nuit.
C'est toute une logistique qui accompagne les marcheurs : les semi-remorques et mini-bus transportent le matériel mais aussi la restauration pour les personnes qui le souhaitent.
Commerces et restaurants de Lanvollon ont bénéficié de la visite de ces « touristes » d'un soir.
Après le repas, l'association Korollerien Lannon et ses musiciens ont offert à une nombreuse assistance un Fest Noz particulièrement apprécié.
Après une nuit de repos bien méritée, les pèlerins se sont rendus dès 8h00 à l'église Saint Samson pour assister à un office religieux.
Les marcheurs se sont ensuite rassemblés et, accompagnés des élus pour traverser le centre-ville, ils ont pris la direction de Binic en coupant par l'ancien jardin public.
Les organisateurs et les participants ont chaleureusement remercié la commune pour l'accueil qui leur avait été réservé.

LES ÉCOLES

ECOLE YVES JOUAN

L'école publique Yves Jouan est passée cette année à 8 classes. En effet, une filière bilingue maternelle s'est ouverte cette année. L'équipe enseignante a accueilli quatre nouvelles enseignantes : Mme Hervé Aurélie en TPS/PS/MS, Mme Barbot en CP, Mme Pallier en CE2/CM1 et Mme Leroy Amélie en bilingue.

Les enseignantes ont prévu de nombreux projets pour cette année :

Niveau spectacles :

- Les maternelles iront voir un spectacle «Nils» proposé par le Petit Echo de la Mode, les classes de CP et CE1 iront voir « Mille ans » et les CE2 et CE2/CM1 « Haut /Bas ».
- Les GS iront aussi voir un spectacle lors des Marionnetic' à Binic.
- La maternelle bilingue va aussi voir des spectacles et des films en langue bretonne.
- Les classes du CP au CM2 participent aussi au dispositif école et cinéma qui permet à chaque enfant de découvrir 3 films sélectionnés par l'Education Nationale pour approfondir sa culture.

Niveau sportif :

- Les classes de maternelles participeront à une rencontre inter classe organisée par les CM1/CM2.
- Les CE2, CE2/CM1 et CM2 participent à des rencontres organisées par l'USEP : Cross de la solidarité, Athlétisme, … Ils se confrontent à d'autres écoles du secteur de Paimpol.
- Les élèves de CP, CE1, CE2 et CE2/CM1 bénéficieront de 10 séances de piscine à Binic entre le 18 mars et le 10 mai.
- Les élèves de CM1/CM2 feront de la voile sur l'étang de Châtelaudren.

Autres projets :

- Les classes de maternelle ainsi que les classes de CP et CE1 sont allées à la fraiseraie de Plélo pour cueillir fruits et légumes. Chaque classe a ensuite travaillé sur le vocabulaire, le tri, les recettes, …
- La classe de CM2 travaille en lien avec le collège : cross CM2/6ème, prix littéraire commun avec les 6ème.
- La classe bilingue correspond avec la classe bilingue de Plouagat et ils se rencontrent au cours de sorties communes.
- Un spectacle de chorale est en cours d'élaboration avec les élèves du CE1 au CM2.
- Monde et Nature interviendra auprès des élèves du CE1 au CM2 avec des animations sur le thème de l'eau.
- D'autres projets sont encore à l'étude pour l'instant.

Un programme très chargé donc pour les élèves de l'école publique Yves Jouan qui profitent de tous ces projets pour parfaire leur vocabulaire, leur culture, leur production d'écrit, …

Pour financer les cars nécessaires aux sorties, l'école publique collecte : journaux, publicités et revues dans les caisses grises près de la cantine. Merci pour les enfants.

Inscriptions pour la rentrée 2019-2020

Les inscriptions pour la rentrée 2019-2020 se font dès à présent en mairie pour les enfants nés en 2016 et 2017.
Il faut se munir du livret de famille et du carnet de santé.

La directrice, Mme Bouvier, est à votre disposition sur rendez-vous au 02-96-70-02-91, pour tout renseignement ou visite des locaux.

COLLÈGE NOTRE DAME

Rentrée 2018

Le lundi 3 septembre 2018, 231 collégiens ont fait leur rentrée au collège Notre Dame de Lanvollon. Une très bonne rentrée 2018, en effet les effectifs progressent et se répartissent dans 10 divisions.
Quelques nouveaux enseignants également rejoignent l'équipe éducative, Mme Mahé en allemand, Mme Nidorfer en musique et M. Lagadou en EPS.

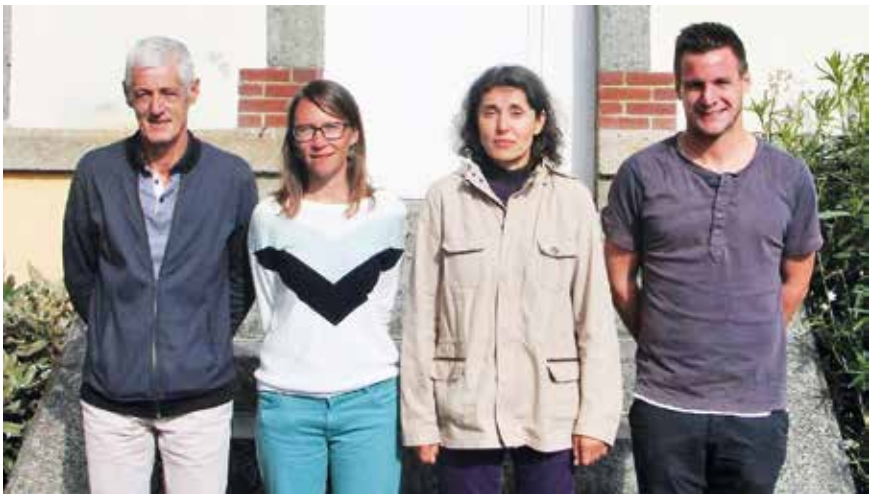

De nombreuses activités péri-éducatives programmées au collège pour 2018-2019

La rencontre avec Mme Le Diraison, coordinatrice de l'Education Artistique et Culturelle du Petit Echo de la Mode de Châtelaudren a permis de mettre en place cette année plusieurs projets dans les différents niveaux de classe.
En 3e, pour célébrer le centenaire de l'Armistice, les élèves vont voir l'exposition *«14/18 : les habitants de Leff Armor dans la Grande Guerre»*, créée par l'association Mémoire Patriotique Armoricaine. Au mois de mars, c'est une pièce de théâtre musical qui leur sera proposée, *«2710 jours de ma jeunesse»* par la Compagnie Le 4ème mur, hommage de Damien Pouvreau à son grand-père, qui met en scène ses carnets de guerre. Ils vont aussi participer à un atelier animé par Laurent Richard sur la profondeur de champ d'un décor à partir du travail d'Emmanuel Le Page, dessinateur de BD. Les 3 classes de 5e iront d'ailleurs voir l'exposition qui lui est consacrée en décembre.
Au programme de l'année plusieurs interventions sur la sécurité : sur internet mais également routière.
Les élèves de 4e vont assister à une conférence sur les « Fake news ». Comment faire face à ce phénomène, comment éviter de devenir colporteurs de Fake news...
Les 6e, quant à eux, vont découvrir au mois de mars l'exposition Kirouille de Christine Rannou, plasticienne et médiatrice culturelle à la ligue de l'Enseignement des Côtes d'Armor. De plus, en novembre, ils se rendront au centre culturel de La Ville Robert à Pordic voir la pièce « Hansel et Gretel, le début de la faim » de la Cie L'Entente Cordiale.
Pour compléter ces activités les élèves de 6è partiront aux sports d'hiver au mois de février pendant que les élèves de 3è seront en stage de découverte professionnelle. Ces mêmes 3è séjourneront en Angleterre au mois de mai.
Comme chaque année, l'association sportive propose de nombreuses activités le mercredi pour les volontaires.
Les inscriptions pour la rentrée prochaine pourront se faire dès janvier en prenant contact avec l'établissement.

Eric Pengam
Directeur du collège Notre dame
6 rue Saint vincent
2290 Lanvollon
0296700035
col22.nd.lanvollon@enseignement-catholique.bzh
site : collegelanvollon.fr

LES ÉCOLES

ECOLE DU SACRÉ-COEUR

La rentrée de nos 245 élèves semble déjà loin. Nous avons eu la joie d'accueillir une nouvelle enseignante en CE1, Caroline Guelou.

Nous avons aussi accueilli Romain Omnès, qui fait son service civique dans notre école.
Il permet de dédoubler certaines classes. Il met aussi en place une toute nouvelle bibliothèque et l'ouvre aux élèves qui le désirent durant les récréations. Les grandes-sections profiteront aussi de ce lieu en venant emprunter des livres tout au long de l'année. Nos élèves ont profité dès le début de l'année des zones de jeux sur la cour de récréation qu'ils avaient eux-mêmes mis en place en fin d'année dernière.

Marc-Stéphane Pers a complété notre équipe en prenant la décharge de direction de Mme Le Bars.

Notre rentrée a débuté par ce qui devient un rituel, notre participation à « ma rentrée avec l'ugsel »:des rencontres d'équipes inter classes autour de jeux communs. Elles permettent à chaque enfant de se mettre au niveau des autres.Nous avons terminé ce bel après-midi par un flash mob.
Les animateurs Ugsel interviennent aussi dans nos classes avec une initiation au hockey pour les CE2 et kinball pour les CM

Les cycles 2 et 3 ont commencé par un cycle d'endurance qui a permis, lors d'une journée de rencontre, de mesurer leur progrès.

Dès la rentrée, les CM sont allés à Bréhec en classe de voile. Trois journées intenses qui ont permis de découvrir une pratique souvent inconnue et quelquefois aussi de vaincre certaines peurs.
Les CP ont commencé avec joie leur cycle piscine.

Les projets commencent à voir le jour :
Une visite à Bothoa pour les CP et CE1. La classe de CE2 participe au projet des « 101 cartes postales. Une école dans chaque département français rédige une carte postale qui permettra aux 100 autres écoles de découvrir la culture, les paysages, la gastronomie de nos voisins.100 cartes postales envoyées, 100 cartes postales reçues. La classe a déjà envoyé ses 25 premières cartes et reçu celle du Tarn et celle de l'Ariège.

Les CE2 et CM se sont rendus à la journée des sciences organisée à Ploufragan. Ils ont ainsi découvert des problématiques aussi différentes que l'écosystème de la baie de Saint-Brieuc, le projet d'éolienne dans cette même baie, les nouveaux matériaux de construction, les trajets de l'eau...

Toute l'école s'est inscrite au projet de Trans'art sur le thème de l'eau et prépare déjà activement son exposition sur un lieu public. Les CE2/CM se préparent aussi activement à leur concert maintenant traditionnel de « Chœur d'école »

CULTURE - CINÉMA

Dimanche 28 octobre à 14 h 30, était projeté au Moulin de Blanchardeau le film Le Regard de Georges Brassens, de Sandrine Dumarais.

Au XVII[ème] siècle, une riche aristocrate lettrée, Madame de la Sablière, hébergeait, en pourvoyant à tous ses besoins matériels, à une époque où les droits d'auteur n'existaient pas encore, un poète déjà célèbre dans les milieux cultivés de la capitale, Jean de la Fontaine, qui vécut chez elle pendant plus de vingt ans.
Au début du XX[ème] siècle, juste avant la Guerre de 1914-18, une humble couturière native de Lanvollon « montait » à Paris, comme beaucoup de Bretonnes pauvres de cette époque, que caricaturait le célèbre personnage de Bécassine. Une grande partie de sa famille habite toujours entre Tressignaux et Ploubazlanec, son nom est bien connu de nos concitoyens : il s'agit de Jeanne Le Bonniec.
Qu'y a-t-il de commun entre ces deux femmes d'origines sociales et géographiques si opposées ? La première est passée à la postérité pour avoir été l'hôtesse de l'auteur des Fables ; elle a droit de figurer dans les manuels de littérature de lycée, on la trouve même dans le prestigieux Robert des noms propres. La seconde n'a pas droit à tous ses honneurs ; pourtant, elle fut aussi l'hôtesse, pendant plus de vingt ans également, d'un grand nom de la culture française, quoiqu'il ne prétendît lui-même n'être qu'un « humble troubadour » ; vous avez compris bien sûr que c'était Georges Brassens. Elle eut en outre le mérite d'accueillir non pas un poète déjà reconnu –l'hospitalité, dans ces cas-là, est toujours très flatteuse pour celui ou celle qui l'accorde- ; elle hébergea, de 1944 à 1967, un Jeune Sétois sans le sou, qui devint certes riche et célèbre, à la suite de sa rencontre avec Patachou, en 1951,mais qui, pendant les sept premières années de son long séjour chez elle, était complètement inconnu et ne faisait qu'ajouter sa propre misère à celle du couple qu'elle formait avec Marcel Planche, qui inspirera la «Chanson pour l'Auvergnat». Comment s'était-il retrouvé dans ce merveilleux taudis de l'Impasse Florimont, à Paris ? Il vivait chez sa tante maternelle, Rue d'Alésia, depuis février 1940, mais, pour échapper au Service du Travail Obligatoire, où il avait déjà passé un an, il eut l'idée de se réfugier chez la couturière de sa tante, notre fameuse Jeanne, pour éviter des ennuis avec la police à la première. Il y resta vingt-trois ans ! Il est déjà étonnant qu'il ait continué à y vivre après la fin de l'Occupation allemande, mais ce qui est encore plus extraordinaire, c'est que, découvrant le succès et l'argent, en 1951, alors qu'il avait désormais les moyens d'avoir son propre logement, il ait souhaité garder cette maison comme sa résidence principale pendant encore 16 ans !
Le film a montré la période de Brassens, avant la célébrité, quand seule Jeanne Le Bonniec et ses copains de Sète croyaient en son talent. A travers Georges Brassens, c'est aussi un hommage à Jeanne qui a été rendu, à cette modeste prolétaire à qui il donna le prestige d'une riche aristocrate lettrée, à la dédicataire anonyme de ce magnifique hymne à l'hospitalité :

La Jeanne, la Jeanne
Elle est pauvre et sa table est souvent mal servie
Mais le peu qu'on y trouve assouvit pour la vie
Par la façon qu'elle le donne
Son pain ressemble à du gâteau
Et son eau à du vin comme deux gouttes d'eau […]

Après la projection du film, un long temps d'échanges avec les personnes présentes dans la salle a permis aux amoureux de Brassens, à ceux qui l'ont croisé à Lanvollon, Paimpol ou Lézardrieux, ou aux plus jeunes - car les grands artistes appartiennent à toutes les générations de prolonger chaleureusement l'après-midi.

Le Maire a remercié Stéphane Goutiers pour avoir organisé avec Madame Sandrine Dumarais la projection du film, il a également annoncé qu'une plaque serait prochainement posée sur la maison où est née Jeanne Le Bonniec

RÉSIDENCE AN HÉOL

Les rencontres intergénérationnelles :

Journées de partage avec les enfants du Relais Assistance Maternelle et du Cathéchèse de Lanvollon-Goudelin. Une complicité spontannée s'intalle entre les deux générations.

Départ en retraite MME ONDET-HAMON Pascale

Madame ONDET-HAMON Pascale a fait valoir ses droits à la retraite en Juin 2018.

Participation des résidents au concours « Habille ton vélo »

Lors de la manifestation du tour de France 2018, le Conseil Départemental a organisé un concours de vélos fleuris. Ce défi a fait l'objet d'une animation au sein de la Résidence. La participation a été largement récompensée car les résidents ont gagné un livre et un bon d'achat.

L'acquisition du Mini Bus

C'est avec un grand plaisir que la Résidence a réceptionné le nouveau Mini Bus. Désormais ce véhicule va permettre aux professionnels d'organiser les sorties régulières également avec les résidents à mobilité réduite. Jusqu'à ce jour, cette démarche nécessitait de faire appel à un prestataire extérieur.

Les nouveaux compagnons

Après avoir cohabité plusieurs mois avec les perruches, la famille animalière s'est agrandie au plus grand bonheur des résidents.

Les sorties

Visite de la Biscuiterie de Plougonver

Après-midi Bowling à Langueux

Visite à la Briqueterie de Langueux

Repas au Palus avec les résidents des Genêts d'or

Repas des familles

Le repas des familles avait une saveur toute particulière cette année. En effet, l'équipe du SIRESCOL avait concocté ce repas autour du thème de la « Bretagne ». De plus, cette rencontre avec les familles a été l'occasion pour Monsieur NICOLAZIC de présenter la nouvelle Directrice, Madame LEFEBVRE Bénédicte, qui succède à Madame LE PAVEC Emmanuelle.

ASSOCIATIONS

L'ADMR DU LEFF, À VOTRE SERVICE.

C'est une association d'Aide à Domicile qui a pour mission :

- **De faciliter la vie quotidienne des familles**

Les services réalisés par les Aides à Domicile concernent l'entretien du cadre de vie, la préparation des repas, la garde d'enfants, les courses, …

- **De soutenir la cellule familiale**

Pour aider les familles l'ADMR s'appuie sur le savoir-faire des TISF (Techniciennes de l'Intervention Sociale et familiale) qui créent une relation d'écoute et de confiance avec les familles.

- **D'aider les personnes âgées**

dans leur quotidien et leur vie sociale.

N'hésitez pas, des aides financières sont possibles.

Il y a quelques conditions à remplir pour que l'intervention soit prise en charge par les caisses d'assurance maladie, les caisses d'allocations familiales, le département ou encore les mutuelles santé. Dans tous les cas l'ADMR vous aide à effectuer les formalités nécessaires. Suivant votre situation, notre service donne droit à des réductions d'impôt.

CONTACTS

Marie LUBY - Assistante technique de la Fédération ADMR - 02 96 61 49 46
Marie-Thérèse LE ROCH - Référente de l'association - 02 96 74 17 37

LA BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS

La Bibliothèque Pour Tous de Lanvollon est ouverte aux adultes , adolescents et enfants les : **Lundis, mercredis, vendredis et samedis toute l'année de 10h à 12h.**

La bibliothèque possède en fond propre 1800 livres et documents achetés grâce à la participation des lecteurs (inscriptions et prêts) et à la subvention annuelle allouée par la commune.
Le fonctionnement est assuré par 9 bénévoles formés à la gestion, l'accueil et l'accompagnement des lecteurs dans le choix des livres.
Tous les mois nous enrichissons notre offre de lecture par l'achat d'une dizaine de livres récemment édités.

Venez nombreux nous aider à promouvoir la lecture en poussant la porte de notre bibliothèque car comme le dit Marcel Proust« La lecture est une amitié »

- Vous disposez d'un peu de temps
- Vous aimez transmettre le plaisir de la lecture

N'hésitez pas à venir nous rencontrer pour vous joindre à notre équipe !

BIBLIOTHEQUE POUR TOUS

FORUM CITOYEN

ATTENTION !
NE SCIONS PAS LA BRANCHE... !

L'appellation « démocratie participative » est de plus en plus entendue ou employée par des élus ou des personnages de renom. Même si je préfère « la participation des citoyens à la vie de leur territoire municipal ou communautaire », l'important c'est que l'idée de faire participer les habitants évolue et c'est une bonne chose même ce n'est pas pour cela que *« tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes ».*
En effet, il y a un fossé entre les effets d'annonce et la réalité du terrain. Les membres des conseils municipaux et communautaires ont été élus par les habitants de leur commune et sont totalement légitimes dans leurs fonctions. Il n'est surtout pas question de remettre cela en cause mais cette carapace administrative devrait parfois se laisser fissurer.
Certains élus ont décidé d'ouvrir quelques-unes de leurs instances aux citoyens intéressés. C'est parfois un peu frileux mais c'est un bon début, même si de mon point de vue, il est dommage que cela ne soit pas systématique dans toutes les communes ou les intercommunalités. Si cela évoluait, il faudrait, pour un fonctionnement harmonieux, établir des règles claires pour fixer le rôle et les limites de chacun.
Faire participer les citoyens à un projet nécessite un certain courage de la part des élus. En effet, il faut avoir une ouverture d'esprit indéniable pour admettre les contradictions ou des « drôles d'idées» et savoir les gérer en souplesse. Il importe également de « donner du temps au temps » pour tout projet car la réalisation sera plus longue.
La culture de la démocratie participative n'existant pas ou peu, les habitants ne sont pas habitués à participer au montage d'un projet ou à être consultés. Aussi, lorsque les instances décident de demander leur avis, l'impact auprès des administrés n'est pas celui espéré (Exemple : le faible taux de participation lors de la consultation faite par les communes de Châtelaudren et Plouagat pour la création d'une commune nouvelle).
La consultation ou la demande de participation des habitants aux affaires communales étant peu fréquentes, il importe qu'ils répondent présents lorsque leur avis est sollicité. Ne pas s'exprimer fait le beau jeu des opposants aux consultations citoyennes (hors élection municipale officielle) et confortent dans leur position ceux qui considèrent que seuls les élus sont en capacité de décider.
Alors, ne scions pas la branche sur laquelle il nous est, parfois, permis de nous asseoir...

Alain Collet,
président de l'association
« Forum Citoyen Leff Ar Mor »

GAIS LURONS

Après un séjour irlandais en 2016 dans le comté du Kerry marqué par les caprices de la météo, les Gais Lurons ont récidivé fin juin 2018 par la visite du Connemara sous un soleil radieux et exceptionnel. Les visiteurs ont sillonné la région à bord de bus, chahutés par les dos-d'âne des routes tourmentées traversant les tourbières pour y découvrir des sites majestueux, des paysages pierreux où les moutons se promènent en liberté, les fameux lacs, mais aussi des plages de sable blanc bordant une mer calme aux multiples nuances de bleu où ne manquaient que palmiers et cocotiers pour se croire sous les tropiques.

Une croisière-repas à Killary sur l'unique fjord irlandais a enchanté les touristes.
La découverte de Galway, sa cathédrale Notre-Dame et ses musiciens de rue, Kylemore Abbey, de nombreuses visites dans les musées mais aussi celles nocturnes des pubs dont des musiciens et danseurs sont venus animer nos soirées ont fait partie de cette splendide visite du Connemara.
Le coeur des Gais Lurons et de la Bordée de Plouha ont donné un mini concert sur la place centrale de la ville de Clifden ainsi que deux autres dans les églises de la ville.

En l'honneur des visiteurs bretons la ville de Clifden avait hissé haut le «gwenn ha du» en compagnie des drapeaux irlandais et européen.

JUDO CLUB DE LANVOLLON

A la rentrée des vacances de la Toussaint les judokas du J C Lanvollon ont eu l'agréable surprise de se retrouver dans le nouveau Dojo.
Bien dimensionné, confortable, ce nouvel équipement donne toute satisfaction et la pratique de notre sport est désormais assurée dans les meilleures conditions.
Par ailleurs notre association dispose désormais d'un troisième professeur, également diplômé d'Etat, habitant Le Merzer venu récemment renforcer notre équipe.

Disposant d'un équipement et d'un encadrement de qualité, nous pouvons désormais regarder l'avenir avec sérénité.
C'est aussi le vœux que nous présentons pour cette nouvelle année à toutes les associations de Lanvollon.

LE TENNIS CLUB DE LANVOLLON-GOUDELIN

Le Tennis club de Lanvollon-Goudelin vous permet de pratiquer du tennis loisir dans les salles de GOUDELIN et LANVOLLON et sur des cours en extérieur, il vous propose un enseignement de grande qualité grâce à son professeur diplômé d'état, Frédéric Beuzeboc, pour les enfants, jeunes et adultes débutants ou confirmés.

Fier des bons résultats de son équipe «femmes» et de ses deux équipes «hommes», le club a pu proposer à ses adhérents d'acquérir un T-shirt à ses couleurs.
Et, après plusieurs moments de convivialité organisés tout au long de la saison (minitournoi interne pour la fin d'année, galette des rois, animation d'un mardi du crépuscule le 31/07/2018), le tournoi annuel du club a clôturé en beauté cette période 2017/2018 du 22 au 29 juillet.
Au début de l'année 2019, le club organisera également une soirée théâtre avec la troupe de Goudelin.

ASSOCIATIONS

KOROLLERIEN LANNON ASSOCIATION DE DANSES BRETONNES

Après un été bien rempli :
- animation du TRO BREIZH qui a laissé un très bon souvenir aux marcheurs,
- nos soirées LANVOLLON EN DANSE en juillet et en août,
- pots des estivants au Palus en juillet et août, en renfort du groupe de Plouha
- animations pour les touristes dans les hôtels de Lanvollon et Paimpol

Les cours, animés par Gisèle et les musiciennes, ont repris salle LOCCA le mardi de 20H30 à 22H00.

Ils sont ouverts à toutes à tous, débutant.e.s ou confirmé.e.s, costumé.e.s ou non costumé.e.s.
Si vous voulez vous perfectionner ou apprendre de nouvelles danses de fest deiz ou fest noz, il est toujours temps de nous rejoindre, tout en sachant que les deux premiers cours sont gratuits.

Notre site internet :
korollerien-lannon.simplesite.com

Gisèle LE FLOCH
Présidente

L'UTL : UNE ASSOCIATION MAJEURE !

En effet l'Université du Temps Libre de Lanvollon-Plouha fête ses 18 ans et est toujours bien vive par la diversité des activités qu'elle offre à ses quelques 300 adhérents.
L'UTL apporte une contribution active à la vie culturelle du territoire en proposant :
- Tous les 15 jours, à l'auditorium de Blanchardeau **des conférences** sur des sujets divers et variés (arts, littérature, sciences, histoire, géopolitique, Bretagne…)
- **Des ateliers,** gratuits pour les membres de l'UTL, qui permettent aux participants de découvrir des sujets développés par certains adhérents (histoire locale, découverte, littérature, forum informatique). Deux nouveautés cette année : écriture et généalogie.
- **Un atelier informatique** avec deux propositions, initiation ou perfectionnement, mis en place pour répondre à un nouveau besoin.
- Au cours de la saison **sorties et voyages** à caractère culturel proposés aux adhérents
- Une sélection de spectacles également offerte (programme de La Passerelle de Saint Brieuc et musicales de Blanchardeau…) à tarif préférentiel.
- Un stock important de livres qui favorise l'échange et la lecture dans notre proposition « **Tourne-Livre** »

Pratique :

Les activités se déroulent sur le site du moulin de Blanchardeau et sont proposées de septembre à juin pendant les périodes scolaires.
L'association s'adresse à toutes celles et à tous ceux qui ont du temps libre aux heures de ses activités.
Son programme est distribué régulièrement (document trimestriel, courriels aux adhérents, facebook), rappelé par voix de presse. Il est aussi consultable sur le site web (utl-lp.fr)
Une adresse mail permet le contact et l'échange : utl.lanvollon.plouha@orange.fr

PETITE HISTOIRE DES FEUX D'ARTIFICE

C'est la découverte de la poudre noire qui est à l'origine des feux d'artifice, elle est composée de salpêtre, de charbon et de soufre. Son invention daterait de la dynastie Han en Chine (206 av à 220 ap. J-C), mais la plupart des historiens pensent plutôt à la dynastie Tang (618-907). Au Xe siècle, apparaissent les premières lances à feu (tubes de bambou contenant de la poudre noire et un projectile.

La pyrotechnie civile s'inspira des produits militaires, ce qui explique aujourd'hui les noms des dispositifs d'artifice actuel : bombes, mortiers, fusées… Vers le XIIIe siècle elle arrive dans les pays arabes où elle est dénommée « la neige chinoise », puis elle arrive en Europe au milieu du XIIIe siècle. C'est en Russie, au XVe siècle, que l'on produit pour la première fois une poudre noire de « bonne qualité ». Les grandes fabriques d'artifice et les poudreries militaires ne faisaient souvent qu'une, la poudre à canon en excès servait à la fin des combats pour fêter la victoire. Au XVIIIe, les meilleurs artificiers étaient italiens et français. La France occupait le premier rang mondial en matière de pyrotechnie ; d'ailleurs cette suprématie persiste encore aujourd'hui. Les deux artificiers français de talents Amédée Frézier « ingénieur militaire remarquable » et A.M Th Morel étaient des artificiers du roi Louis XV, avec l'italien Baptiste Torré. Les frères Ruggieri, cinq artificiers italiens, sont entrés aussi au service du roi Louis XV en mettant sur pied des spectacles éblouissants en l'honneur de ses victoires militaires. Lanvollon a aussi son artificier, Bruno Le Poulard, qui a commencé son long apprentissage d'artificier en 1983. En 1996, il devient responsable des feux d'artifice à Lanvollon avec une équipe, puis avec son entreprise entre 1999 et 2017. Le métier d'artificier à la fois artistique et technique est très prenant et à forte responsabilité, qui ne peut être guidé que par la passion. Dans les pièces d'artifices, on trouve généralement la composition (15% de charbon, 10% de soufre, 75% de salpêtre). Le XVIIIe est celui de la révolution des couleurs, en effet les artificiers ont eu l'idée d'ajouter des sels métalliques à la préparation de la poudre noire pour créer de nouvelles teintes : le cuivre pour obtenir du bleu, le baryum pour le vert, le sodium pour le jaune, le strontium pour le rouge, le calcium pour l'orange, le potassium pour le violet, le magnésium et l'aluminium pour le blanc, le fer, le carbone, le soufre pour le doré…En 1829, Samuel Colt fut le premier à faire détoner une charge de poudre sous l'action d'un courant électrique. En 1886 est inventée la poudre pyroxylée, qui ne dégage aucune fumée et peu de résidus lors de la combustion. Autrefois, les feux d'artifice étaient allumés manuellement, à l'aide d'une baguette remplie de poudre qui mettait le feu à la mèche. Aujourd'hui les spectacles musicaux demandent une synchronisation entre les tirs et la musique. Il a donc fallu créer des chronogrammes de tir qui indiquent à quel moment appuyer sur quel bouton. Lors des plus grands spectacles, notamment pour les concours internationaux, des dispositifs spéciaux, les séquenceurs, sont utilisés. Ces valises de tir sont programmables pour tirer automatiquement, à l'aide de programmes informatiques, pour mieux se synchroniser sur la musique. Aujourd'hui, les débouchés des feux d'artifice ont explosé dans différents secteurs, comme les spectacles scéniques « châteaux, parcs », les grands événements sportifs, les grands concerts, certains clubs de vacances, les fêtes nationales, les grands mariages des familles aisées, le cinéma… Comme la technologie n'arrête pas d'évoluer, depuis à peu près 2 ans apparaissent des feux d'artifice silencieux avec des drones équipés de led de différentes couleurs. Les drones sont programmés par des logiciels, ils peuvent écrire, dessiner, réaliser des figures acrobatiques, raconter des histoires en plein ciel. C'est un nouveau genre de feu d'artifice intéressant qui se développe surtout au Japon, en Corée du sud et en Chine. C'est un spectacle encore assez artificiel, qui n'a pas le charme du feu d'artifice traditionnel. Le silence et l'absence de pollution du site sont ses avantages, par contre recharger 300 à 500 batteries au lithium des drones, c'est pas très bon pour notre planète. A Lanvollon, les feux de la Saint-Jean et les feux d'artifice se sont côtoyés au moins de 1960 à 1989-90. La veille de la Saint-Jean, le spectacle commençait par les feux d'artifice, suivi du feu de la Saint-Jean accompagné de danses et de musiques tard dans la nuit « voir l'article dans le bulletin N°37 de juin 2005 ». Il serait intéressant de connaître la date du premier feu de la Saint-Jean à Lanvollon, ainsi que celle du premier feu d'artifice. Vos renseignements seront les bienvenus. A quand le premier spectacle lumineux de drones à Lanvollon ?

Michel PIERRE

Photos du feu d'artifice 2018 de la Saint-Jean à Lanvollon

INFOS PRATIQUES

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice doit trouver une solution amiable pour régler un différend entre 2 parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge.

Rôle

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales.

Compétences

Le conciliateur de justice peut intervenir pour des :
- problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen) ;
- différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux ;
- différends relatif à un contrat de travail ;
- litiges de la consommation ;
- impayés ;
- malfaçons de travaux, etc.

Incompétences

Le conciliateur de justice n'intervient pas pour des litiges :
- d'état civil (qui sont soumis à une rectification administrative ou judiciaire) ;
- de droit de la famille (pensions alimentaires, résidence des enfants, etc.), qui sont de la compétence du juge aux affaires familiales ;
- de conflits avec l'administration (vous pouvez saisir le Défenseur des droits ou le tribunal administratif).

Dorénavant Mr Jean-Louis LE TACON, conciliateur de justice, tiendra sa permanence le 3ème vendredi du mois l'après-midi à la mairie de Lanvollon.

CHRONIQUES DES ARBRES REMARQUABLES DE LANVOLLON

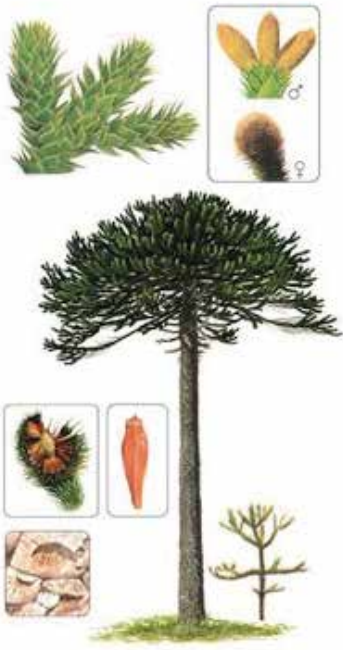

Première partie : l'Araucaria ou « désespoir du singe »

Le plus présent est probablement l'araucaria, ce drôle d'arbre épineux classé comme conifère, famille des araucanacées. Cet arbre est originaire de l'Amérique du Sud, notamment du Chili et de l'Argentine et la légende dit que les marins bretons qui avaient franchi le Cap Horn en rapportait un plant qu'ils plantaient dans leur jardin de retour au pays.

Histoire :

L'araucaria fut découvert au Chili en 1780 par Archibald Menzies mais il ne prospéra réellement en France qu'à partir de 1844.
L'araucaria est un fossile vivant datant de l'ère des dinosaures, il est extrêmement résistant aussi bien aux incendies, car il est protégé par ses écailles qu'à un gel de -25°. Il peut vivre mille ans et plus.

Caractéristiques :

L'araucaria est un « arbre » dit dioïque : il est soit mâle, soit femelle, il n'a pas fait de transition hermaphrodite comme les chênes, les hêtres ou les arbres fruitiers. Son fruit est une grosse pomme verte puis marron qui mûrit sur 2 ou 3 ans. On peut parfaitement les semer et obtenir de jeunes plants, on peut également bouturer l'extrémité de ses branches. En vieillissant l'arbre se défosse de ses branches basses et forme un houppier qui peut atteindre 30 mètres de hauteur. Dans son ère d'origine l'araucaria constituait d'énormes forêts, malheureusement actuellement ces forêts sont en cours de déforestation au profit de terres cultivables au point que l'arbre est classé comme une espère en « grand danger ».
La mémoire des Lanvollonnais se souvient de certains d'entre eux, hélas disparus. Actuellement il doit exister une quinzaine d'araucarias sur notre territoire dont un beau spécimen femelle dans le parc de la mairie, la Villa Kernetra pour sa part, en possède 6 dont une femelle adulte = entre 30 et 40 ans d'âge, et quatre issus de semis spontané sur notre commune (15 ans). Soyons vigilants à leur survie pour une espèce si ancienne et si porteuse de diversité écologique.

ELECTIONS

Au 1er janvier 2019 une réforme conduite par le Ministère de l'Intérieur entre en vigueur il s'agit de la création d'un Répertoire Unique Electoral et permanent : le R.E.U..

Concrètement ce qui va changer pour l'électeur

Pour l'électeur le principal changement est la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée au 31 décembre : actuellement, passé ce délai et sauf cas limitativement définis, l'électeur ne peut voter à aucun scrutin l'année suivante. Dorénavant la date limite d'inscription pour chaque scrutin est fixée au 6ème vendredi le précédant.

Deux possibilités s'offrent désormais, l'inscription est toujours possible en mairie avec les justificatifs nécessaires : pièce d'identité, justificatif de domicile, mais également en ligne sur le site du service-public.fr

les conditions d'inscription sont également élargies

- les jeunes jusqu'à 26 ans : peuvent être inscrits au domicile de leurs parents en apportant la preuve du lien familial (livret de famille) ainsi qu'un justificatif de domicile au nom des parents et leur carte d'identité.
- les jeunes de plus de 26 ans : leur carte d'identité et leur propre justificatif de domicile.
- les personnes prouvant leur inscription au rôle de la commune pour la seconde fois consécutive (au lieu de la 5ème fois)
- les gérants ou associés majoritaires ou uniques d'une société inscrite au rôle pour la seconde fois sans interruption (les pièces justificatives seront définies ultérieurement par arrêté du Ministère de l'Intérieur).

MUTUELLE SANTÉ À TARIFS NÉGOCIÉS

Lors de l'élaboration du Contrat Local de Santé du Pays de Guingamp, plusieurs acteurs du territoire ont exprimé la nécessité de proposer à la population une complémentaire santé à tarifs négociés, accessible au plus grand nombre, et tout particulièrement à ceux qui n'ont pas accès aux dispositifs d'aide à une mutuelle ou qui n'ont pas de mutuelle d'entreprise (chômage, emplois précaires, retraités…).
Suite à la signature d'une convention entre Leff Armor communauté, Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération, l'île de Bréhat et l'Association ACTIOM - Ma commune Ma Santé, nous sommes aujourd'hui à même de vous proposer un panel de 11 contrats d'assurance répondant au mieux au besoin de chacun. Cette offre s'adresse à tous les habitants de Leff Armor communauté et de Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération.
L'objectif étant de favoriser le recours aux droits et à la santé.
Les habitants de Lanvollon peuvent, depuis début juin, prendre rendez-vous avec un conseiller d'Actiom et étudier leur situation en appelant le numéro de téléphone suivant : 05 64 10 00 48. Les permanences seront organisées périodiquement sur Châtelaudren, Lanvollon, Guingamp, Bourbriac, Belle-Isle-En Terre, Pontrieux, Bégard, Plourivo, Callac, Bréhat en fonction des demandes de RDV.

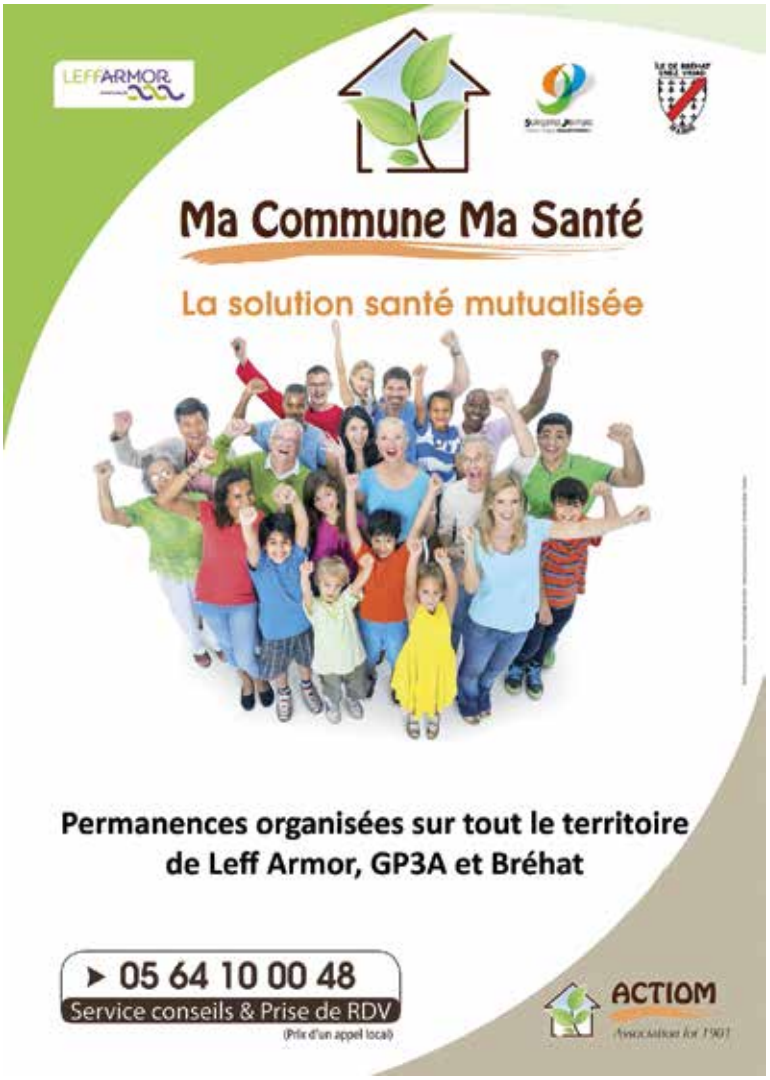

CPAM

> ET SI VOUS FAISIEZ LE POINT SUR VOTRE SANTE ?

Bénéficiez d'un examen de prévention en santé gratuit, pour vous et votre famille !

Le centre d'examens de santé de la CPAM des Côtes d'Armor vous propose **un examen de prévention en santé « sur mesure », adapté selon votre âge et votre situation personnelle. Ce bilan est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie*.**

Accordez un moment à votre santé. Mettez à profit cet instant privilégié qui vous permettra de faire le point et d'exprimer vos préoccupations en matière de santé.
Dès votre arrivée, vous serez pris en charge par une équipe de professionnels de santé, infirmière, dentiste, médecin, qui vous accompagnera tout au long de votre examen.

Prenez rendez-vous dès maintenant auprès du Centre d'Examens de Santé au **02.90.03.31.30** ou par mail : **ces22@assurance-maladie.fr**
Faites évaluer votre bien le plus précieux : votre santé.

** pour les assurés du régime général*

> VICTIME D'UN ACCIDENT OU D'UNE AGRESSION ?

Vous avez été mordu par un chien, blessé dans un accident de la route ou lors d'une agression, vous avez été percuté par un skieur pendant les vacances, vous avez été victime d'un accident médical, vous êtes tombé sur le sol glissant d'un magasin…

Pensez à en informer votre caisse d'assurance maladie et votre médecin traitant !

Pourquoi ? La Cpam va prendre contact avec le responsable de l'accident et sa compagnie d'assurance pour se faire rembourser des frais engagés pour vous soigner. Cela ne changera rien pour vous, vous serez remboursé comme d'habitude.
En quoi est-ce important ? En informant votre Cpam, vous faites un geste simple, utile et citoyen pour éviter à notre système de santé de supporter des frais qui ne lui incombent pas. C'est aussi cela être un assuré responsable et solidaire !

Comment déclarer un accident ?
Par téléphone au 36 46
Sur votre compte ameli : rubrique mes démarches / Déclarer un accident causé par un tiers

INDICE DE REFERENCE DES LOYERS 2018

1er trimestre	127,22	1,05%	12/04/2018	13/04/2018
2e trimestre	127,77	1,25%	12/07/2018	13/07/2018
3e trimestre	128,45	1,57%	11/10/2018	12/10/2018

CONTRE LA GRIPPE, CHOISISSEZ LE VACCIN

Le vaccin contre la grippe reste le moyen le plus efficace pour vous protéger et protéger votre entourage. La MSA rembourse le vaccin aux personnes âgées de 65 ans et plus ainsi qu'aux personnes à risque.

L'hiver dernier, la grippe a entraîné près de 13 000 décès (source Santé publique France). Cette infection respiratoire aiguë peut avoir de graves complications. C'est pourquoi il est important de sensibiliser les plus fragiles grâce à la vaccination antigrippale. Il s'agit notamment des personnes âgées de 65 ans et plus, de celles atteintes de certaines maladies chroniques (diabète, insuffisance cardiaque ou respiratoire, par exemple), des femmes enceintes et des personnes souffrant d'obésité morbide. Toutes ces personnes de 18 ans et plus pour qui la vaccination antigrippale est recommandée, peuvent désormais retirer leur vaccin à la pharmacie, sur simple présentation de leur bon de prise en charge délivré par la MSA. Libre à elles de choisir par la suite le professionnel de leur choix : infirmier, médecin traitant, sage-femme.

Nouveauté : cette année, les modalités de vaccination sont simplifiées pour les adultes qui se font vacciner pour la première fois.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site Internet armorique.msa.fr ou parlez-en à votre médecin traitant.

CIMETIÈRES

Après l'extension du cimetière, il nous paraissait important de prendre soin de l'ancien cimetière qui par manque de temps avait été quelque peu négligé.

Un gros travail de repérage sur le terrain, de prises de photos, de recoupement de données : plans, fiches, registres et titres de concessions depuis 1869, a permis d'alimenter un nouveau logiciel, plus intuitif et approprié à notre situation. Ce travail a demandé un mois consécutif.

La période après la Toussaint n'était pas anodine, en effet, nous savons à présent quelles tombes ont été visitées et fleuries à cette occasion. Cela nous permettra l'année prochaine d'apposer des plaquettes d'informations sur les tombes arrivées à expiration et de demander aux héritiers le devenir de celles-ci. Nous souhaitons recueillir un maximum d'informations sur les ayants droits de façon à pouvoir les contacter si besoin. Notre objectif est de rendre ce cimetière plus agréable en procédant éventuellement à l'enlèvement des concessions abandonnées et dangereuses pour les visiteurs.

Le jardin du souvenir va également être réaménagé pour la dispersion des cendres.

Plusieurs personnes avaient également manifesté le souhait de réserver une concession dans le nouveau cimetière, sachez que cela peut se faire dès à présent en vous présentant à la mairie.

RÉFLEXIONS SUR LE COMPORTEMENT DES HUMAINS À L'ÉGARD DES ANIMAUX

C'est suite à la sortie d'un livre qui raconte une histoire extraordinaire vécue entre un homme et des animaux sauvages, que je me suis penché sur le sujet.

1. Animaux de compagnie :

Des sondages montrent que les animaux favoris des Français, des Bretons, des Lanvollonnaises et Lanvollonnais sont les chats, suivis des chiens, puis des petits mammifères, des poissons, des oiseaux… Au niveau de Lanvollon, c'est confirmé par la fréquentation massive des chats et des chiens dans les deux cabinets vétérinaires. Quelques résultats d'une étude menée pour la France en 2016 et rendus public en mai 2017 : En nombre ce sont les poissons qui sont les gagnants avec 32,7 millions. Pour les animaux identifiés par les vétérinaires ; ce sont les chats qui arrivent en tête avec 13,5 millions, puis les chiens (7,3 millions), les oiseaux (5,8 millions), les petits mammifères (3,4 millions : lapins, furets, hamsters…), les reptiles (1,1 million)…
Pourquoi cet engouement pour les chats et les chiens ? Nous vivons dans une société de plus en plus stressante où domine la culture du « toujours plus, toujours plus vite » avec une bonne dose d'individualisme, de virtuel, de gaspillage et malheureusement de violence. Progressivement les humains ont compensé des frustrations liées à notre société par la présence bien réelle d'êtres sensibles et toujours fidèles, que sont les chats, les chiens et bien d'autres… Le ronronnement d'un chat est reconnu comme être un véritable antistress.

2. Des êtres vivants sensibles :

En observant les chats, les chiens, il est évident que ce sont des êtres vivants sensibles. A des degrés différents, ils peuvent comme les humains, connaître la peur, la gratitude, la tristesse, l'embarras, la joie, la douleur, la colère, l'injustice… De nombreuses études scientifiques et documentaires animaliers l'attestent depuis plusieurs années. Longtemps la sensibilité de l'animal a été niée et pire, cette théorie persiste encore dans certaines activités humaines de quelques pays. Le 28 janvier 2015,

l'Assemblée nationale adoptait définitivement l'amendement Glavany (nouvel article 515-14), qui accorde aux animaux le statut d'êtres vivants doués de sensibilité.

3. Importance des animaux pour les humains :

Il y a 6 - 7 millions d'années, nos ancêtres étaient essentiellement végétariens comme nos cousins les gorilles ; puis 4 - 5 millions d'années plus tard, l'Homo-Erectus chasseur-cueilleur a commencé à manger davantage de viande crue grâce à des outils qui la découpaient et l'écrasaient. La maîtrise du feu aux environs de - 400 000 ans a facilité encore la consommation de viande cuite. Les hommes ont copié les techniques de chasse des loups et ont fini par apprivoiser des louveteaux, qui sont devenus progressivement des chiens vers -30 000, -18 000 ans. Ces chiens ont aidé les hommes pour la chasse, pour la protection des biens et des personnes et plus tard des animaux d'élevage.

Le cheval a été domestiqué il y a peut-être 5000 à 6000 ans, pour le dromadaire 4000 ans, pour l'éléphant d'Asie 5000 ans, le chat 7000 à 8000 ans descend du chat sauvage du Moyen-Orient (Felis silvestris lybica), il servait surtout pour protéger les récoltes des rongeurs… Les animaux pendant la guerre de 1914-18 : 14 millions d'animaux furent enrôlés sous les drapeaux des nations belligérantes dont des chevaux, des mulets, 100 0000 chiens, 200 000 pigeons … 9 à 10 millions de chevaux moururent durant la durée du conflit, dont 1 140 000 de chevaux et mulets pour la France. L'Homme par son comportement est bien l'être vivant le plus dangereux de notre belle planète Terre, pour lui-même et pour tous les autres êtres vivants sensibles qui dépendent comme jamais de ses décisions...

Quelques exemples d'entraides entre les animaux et les humains :

Sauvetages d'animaux par les humains

1. Sauvetage d'un poney sur la 4 voies entre Lanvollon et Paimpol. Le mardi 13 mars 2018 vers 11h15, 7 personnes ont participé au sauvetage d'un poney : Un chauffeur de camion, deux automobilistes, deux agents du conseil général et deux gendarmes.
2. Sauvetage d'un lynx par un chasseur.

http://www.tvanouvelles.ca/2016/12/05/une-femelle-lynx-liberee-par-un-chasseur

Sauvetages d'humains par des animaux

1. Un chat sauve un nourrisson en Russie.

http://www.europe1.fr/insolite/russie-un-chat-sauve-la-vie-d-un-nourrisson-2346883

2. Un gorille protège un petit garçon dans un zoo.

https://www.youtube.com/watch?v=cXWKnuCz9iU

Deux personnes remarquables parmi beaucoup d'autres, qui ont vécu des trajectoires et expériences différentes avec la nature sauvage :

François Terrasson, né le 3 juillet 1939 à Saint-Bonnet-Tronçais (Allier) et mort le 2 janvier 2006 est un écrivain et naturaliste français. Son livre de 1997 « La peur de la nature » nous permet de mieux comprendre ; pourquoi n'a-t-on pas su protéger suffisamment notre biodiversité jusqu'à présent ? Geoffroy Delorme, aventurier, photographe et écrivain : Il a vécu des périodes de vie sauvage plus ou moins longues sur 10 ans dans une forêt de Normandie. C'est grâce à une grande connaissance de la botanique de terrain, à beaucoup de courage et de patience dans des conditions difficiles, qu'il a pu se faire accepter par des chevreuils sauvages. Je vous conseille son livre « Ma vie sauvage avec les chevreuils ».

Michel PIERRE

REMISE DES PRIX DU CONCOURS DE FLEURISSEMENT.

Vendredi 21 septembre 2018, la municipalité avait convié les « jardiniers » de Lanvollon à la remise des prix au concours de fleurissement 2018.
Des bons d'achats ont été remis aux 3 premiers de chaque catégorie et un bon pour des plans de fleurs à retirer auprès de Jean-Paul RAULO, responsable des espaces verts, pour les suivants.

LA BRIGADE NUMERIQUE

TOUT SAVOIR SUR La brigade numérique

La brigade numérique, une unité à compétence nationale au service des citoyens mais complémentaire des unités de terrain : explications.

Direction générale de la gendarmerie nationale

N° 3 - 07/2018

Comment les usagers la contactent ?

La Brigade numérique traite les demandes au travers de trois canaux :

- La discussion instantanée (tchat) : principalement accessible en bas à droite de la page www.gendarmerie.interieur.gouv.fr (en cours de déploiement sur tous les autres sites institutionnels).

- Les réseaux sociaux (Facebook Messenger, Twitter) : *via* les messages privés des pages de la Gendarmerie nationale et des groupements volontaires.

- Le formulaire de contact : accessible directement sur la page du site internet Gendarmerie nationale : https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Contacts/Formulaire-de-contact.

Quelles nouveautés pour l'usager ?

- Une nouvelle offre de service, simple et moderne, complémentaire des services traditionnels : accès par Internet, 100 % clavier (ordinateur, tablette, smartphone), direct et permanent avec un gendarme.

- Des démarches facilitées : accueil et échanges, accompagnement des internautes vers les télé-services existants ou vers nos partenaires institutionnels, prise en compte des signalements (hors plainte) et transmissions aux unités territoriales.

- La FAQ : mise en ligne en parallèle d'une foire aux questions de plus de 500 questions/réponses répondant rapidement aux questions courantes sur la sécurité du quotidien.

Qu'est-ce que cela change pour les unités territoriales ?

- Une complémentarité avec les unités : la Brigade numérique assure une présence permanente de la Gendarmerie dans l'espace numérique, au contact des internautes, notamment des personnes ne pouvant se déplacer dans les horaires d'ouvertures des brigades. Elle appuie ainsi le travail des unités.

- Un partage d'information : la Brigade numérique utilise les mêmes outils métiers. Elle est donc amenée, en fonction des dossiers traités, à partager et à transmettre les éléments recueillis aux unités territoriales pour une prise en compte appropriée au plan local.

- Une mise à disposition de la FAQ : une base de 500 questions/réponses est accessible directement *via* la page d'accueil Intranet (Outil > ajout d'un bloc > Brigade numérique – FAQ de la brigade numérique), améliorant la qualité et la rapidité des réponses qui peuvent être faites par les chargés d'accueil.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Édition de la direction générale de la gendarmerie nationale – 4, rue Claude Bernard – 92130 Issy-les-Moulineaux – Tél. : 01 84 22 02 70 - Directeur de la publication : GDI P. GUIMBERT, conseiller pour la communication du directeur général de la gendarmerie nationale, chef du Sirpa-gendarmerie - Directeur de la rédaction : LCL B. MANGOU - Rédacteur : CNE G. BRUNET (BSP-DGGN) - Maquettiste : MAJ C. GILLOT - C641-2017

QU'EST-CE QUE LA BRIGADE NUMÉRIQUE ?

Accessible 7J/7 et 24H/24, située à Rennes et constituée de 20 gendarmes spécialement formés à l'accueil à distance, elle permet de :

- réaliser dans l'espace numérique les fonctions de contact et d'accueil du public dévolues aux seins des brigades territoriales (hors urgences). Cette unité répond ainsi à toutes les questions des usagers relatives à la sécurité du quotidien, au recrutement, à la cybercriminalité…
- Recueillir des informations que les citoyens souhaitent porter à la connaissance de la gendarmerie. Les opérateurs exploitent ensuite ces renseignements et les transmettent si nécessaire aux unités territoriales et à leurs échelons hiérarchiques via les outils métiers existants (BDSP, LRPGN…). La Brigade numérique bénéficie d'une compétence nationale et peut, sous conditions, rédiger des PV ou de mains courantes (envoi par courriel à l'usager) mais n'a pas vocation à prendre des plaintes.
- Mettre en oeuvre des services de « prévention numérique » afin de diffuser, sur des sites internet déterminés, des messages de prévention et de bonnes pratiques à destination des internautes.

ETAT CIVIL

Naissances

- HERVAULT Loan Jean-Claude, Pascal, 3 Impasse Kernevez, le 11 juillet
- SANITAS Killian, 12 rue du Leff, le 19 juillet
- LE FèVRE SILVANT Eric Nathan, 28 place du Martray, le 9 août
- HERVé Jade Claudine Jacqueline, 24 rue de la Boissière, le 24 septembre
- TEPIC Mylann, 14 impasse Charles Guillou, le 13 octobre
- ROBILLARD Lucie, 10 rue Kérouel, le 25 novembre
- MARZIN Eline, 7 rue Gwez Bihan, le 30 novembre

Baptême civil

- Eric Nathan LE FÈVRE-SILVANT, 28 place du Martray, le 1er septembre

Décès

- Jean Pierre BENECH, 71 ans, veuf de Nadine OUTIN, HLM rue du Moulin Bât A n° 3, le 22 juin
- Monique ROPARS, 83 ans, épouse de Yves François LE GUYADER, 5 rue du Parc, le 5 juillet
- Marie-Madeleine Fernande DERBRÉ, 74 ans, épouse de Alexis-Paul LE CAM, 20 rue de l'Armor, le 11 juillet
- Francis Gilbert THIÉBAULT, 70 ans, époux de Josiane Françoise Madeleine MÉTAYER, 3 Impasse du Petit Verger, le 25 août
- Maryvonne LOUARN, 69 ans, 10 place du Martray, le 24 septembre
- Valentine Marie BRUAL, 86 ans, 15 Bis rue Sainte-Anne Résidence du Parc, le 25 septembre
- Germain Yves Pierre Marie LE ROY, 83 ans, époux de Hélène Marie Thérèse LE BRAY, 2 rue des Prés, le 27 septembre
- Yvonne Jeanne Angélique Marie QUÉRÉ, 95 ans, veuve de Auguste Guillaume Louis Marie SOLO, 16 rue Saint-Yves, le 5 octobre
- Henriette Marceline LASSAC, 85 ans, veuve de Claude Emile Francis Elie JOUFFE, 16 rue Saint-Yves, le 11 octobre
- Fabrice Claude Luc AUGUAY, 53 ans, 1 rue Traversière, le 15 octobre
- Jean Joseph Marie GUERVILLY, 93 ans, époux de Germaine Marie Joséphine RAISON, 16 rue Saint-Yves, le 18 octobre
- Louise LE BOËTTÉ, 86 ans, veuve de Jean Marcel Henri LE BONNIEC, 3 rue du Trégor, le 21 octobre
- Joseph Marie COADIC, 73 ans, époux de Danielle Marie Joseph MONTRÉER, 8 rue du Moulin, le 4 novembre
- Albert Pierre Marie BROUDER, 74 ans, célibataire, 29 bis rue des Fontaines, le 7 novembre
- Louise Anna Marie FAISANT, 86 ans, épouse de Alexis François Marie JOURDEN, 13 rue Pasteur, le 11 novembre
- Louise Anne Marie LE HELLIDU, 89 ans, célibataire, 16 rue Saint-Yves, le 26 novembre

Mariage

- Jean Claude Robert André COLLET et Sandra Yveline Renée OLLIVIER,
  15 rue des Promenades, le 21 juillet

- Lionel Jacques Denis NOGUEIRE et Roxane Marie Anik LARCHER,
  5 Route de Blanchardeau, le 14 septembre

- David Jean-Pierre Franck COUENNE et Sophie Daniel Marie-Hélène BERTIN,
  4 rue du Commerce, le 17 novembre